

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 30 janvier 2024

12^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 30 janvier 2024, à 18 h et à 20 h

Sous la présidence de M. Matthieu Carrel, président

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; M. Yusuf Kulmye ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; Mme Anaïs Timofte

Membres absents non excusés : M. Jean-Pascal Gendre ; M. Elouan Indermühle ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguet ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; M. Samson Yemane

Membres présents	77
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Ouverture de la séance

Le président : – Nous allons commencer cette séance du Conseil communal. Merci de prendre place. Nous allons procéder de la façon suivante aujourd'hui : après les communications et les dépôts, nous prendrons d'emblée les questions orales, et puis nous traiterons les trois préavis municipaux pour lesquels l'urgence a été demandée, à savoir le temple de la Croix-d'Ouchy, le chemin de la Vuachère, et le chemin de la Colline. Les deux derniers seront traités ensemble, comme ils l'ont été en commission. Et puis nous prendrons les deux interpellations urgentes déposées il y a deux semaines, donc celle de Mme Françoise Piron et celle de M. Dupuis. En fin de séance, respectivement en début de séance prochaine, nous prendrons les initiatives avant de prendre les rapports.

Je précise encore une petite modification de l'ordre du jour. Le Bureau a décidé de traiter avec l'interpellation urgente de Mme Piron son autre interpellation sur un sujet connexe, qui est l'interpellation 26/061, interpellation ordinaire « On supprime d'abord, on verra après ». Nous traiterons ces deux objets lors du même débat.

J'espère que l'ordre du jour vous convient. Si c'est le cas, je passe directement aux communications. J'en ai trois. La première est que M. Hildebrand nous fait savoir qu'il sera absent la semaine prochaine parce qu'en déplacement avec le Service de l'eau.

Communication

Démission de Mme Angélique Chatton du Conseil communal, avec effet au 31 janvier 2024

Le président donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre démission)

Le président : – C'est signé par Mme Angélique Chatton, qui a rejoint ce Conseil le 1^{er} juillet 2021 et qui a été élue le 11 janvier 2022 à la Commission des finances. Nous vous remercions pour votre engagement pour la collectivité et vous souhaitons tout de bon pour la suite.

Applaudissements.

Communication

Démission de Mme Alice de Benoit du Conseil communal, avec effet au 25 février 2024

Le président donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre démission)

Le président : – C'est signé par Mme Alice de Benoit. Mme de Benoit a été élue au Conseil communal le 1^{er} juillet 2021 et elle a été élue le 1^{er} juillet 2021 aussi en tant que déléguée à l'Association des Taxis et elle siège à la COPET depuis le mois d'août 2023. Nous vous remercions pour votre engagement pour la collectivité et vous souhaitons tout de bon pour la suite, madame de Benoit.

Applaudissements

Communication – Dépôt

Pétition de Mme Monique Karakas (1027 signatures) « Non à la couverture de l'autoroute et à la construction de 350 logements aux Boveresses ! »

(insérer pétition)

Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions, sous réserve de l'examen de recevabilité du Bureau.

Communication

Commission permanente de gestion
Organisation du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

(insérer doc)

Communication

Séance du Conseil communal du 30 janvier 2024 – demandes de traitement prioritaire

(insérer doc)

Communication

Nouveau Bureau du climat et de la durabilité

(insérer doc)

Communication

Réponse aux résolutions de M. Oleg Gafner du 29.08.2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Art spolié à Lausanne ? »

(insérer doc)

Communication

Réponse à la question écrite de Mme Marlène Bérard déposée le 02.05.2023 « Transformation d'immeuble combien de temps faut-il attendre pour obtenir un permis de construire et assainir les bâtiments ? »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question de Mme Sarah Neumann (soc.) et consorts « Maladière : des piéton·nes et cyclistes égaré·es à l'Âge du béton ? »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question de M. Olivier Thorens (Les Verts) « Une restauration saine, durable et locale à la piscine de Bellerive ? »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Question de M. Paulraj Kanthia (PLR) « Lausanne finance-t-elle les subventions des vélos électriques "de luxe" sur le dos des plus modestes ? »

(insérer doc)

Communication – Dépôt

Postulat de M. Ilias Panchard (Les Verts) : «Participer à la transition énergétique sur son balcon»

Lausanne, le

(Signé) *Ilias Panchard*

Communication –Dépôt

Interpellation de M. Paulraj Kanthia (PLR) « Ecole Rudra du Ballet Bégart Lausanne, que s'est-il passé avec la subvention alors que l'école était fermée ?

Lausanne, le

(Signé) *Paulraj Kanthia* et cosignataires

Questions orales

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Le 27 juin 2022, l'un des restaurants de la Ville – avec majuscule – situé dans le parc Bourget, a fêté en grande pompe sa réouverture. Nous fûmes conviés dans ce lieu, cher à nos cœurs et à nos souvenirs.

Pendant les trente glorieuses, les Lausannois ne manquaient jamais de s'arrêter chez Blum. Une déco chaleureuse en bois, des prix attractifs et accessibles à tous, une bonne cuisine simple, mais goûteuse faisait le succès de l'endroit, ouvert été comme hiver, à midi et le soir. Le patron de chez Blum a cédé la place à Mme Zang, une sympathique tenancière, qui a intelligemment repris ce qui faisait le succès de la pinte, tout en faisant venir des groupes de ses compatriotes en nos contrées, jusqu'au moment de sa retraite. Après, ça s'est gâté pour la paysanne qui a fait ses humanités. Un groupe des hauts de la ville s'est intéressé à reprendre les lieux. Ledit groupe a déjà des soucis avec son ambitieuse œuvre pharaonique. Un monsieur italien a vite cédé sa place à un dentiste parisien, qui appliquait des prix prohibitifs de dentistes parisiens, vidant les lieux rapidement. Puis, une main criminelle a mis le feu à la bâtisse et le sort de la ruine est resté incertain pendant longtemps.

Lausanne a racheté le resto en 2021 sur parcelle communale. L'établissement rouvert l'an dernier, et qui est maintenant dans les avis officiels en liquidation, avait fermé l'automne dernier. Le gérant choisi par appel d'offres travaillerait de facto dans le bâtiment. Le pas de porte se montrait à 150 000 francs. Ma question : pourquoi ne pas choisir un restaurateur confirmé, qui appliquerait à nouveau des tarifs populaires ?

Pas bien loin, un restaurant au Lacustre ne désemplit pas et, ce mois de janvier, sa terrasse est même trop petite. Il propose des tapas, des mets délicieux et une salade César à 10 francs, des spaghettis bolo, une assiette du jour comme à la maison. Et cela rejoint une question posée l'année dernière : que deviennent tous ces employés sur le carreau de tous ces établissements qui marchent comme ci comme ça pendant la belle saison et de tous ces food trucks ?

La Ville a sa part de responsabilité dans ces échecs regrettables. Pourquoi ne pas concevoir un endroit où il y aurait comme au Robinson de la Voile d'Or pendant des décennies, un self-service avec une personne à la caisse, où l'on pourrait aller de nouveau en maillot de bain et cosy en hiver avec des fondues et des plats revigorants de saison. Nous n'avons pas tous des chalets à Villars ou à Morgins.

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Merci de m'avoir envoyé un message me disant que vous alliez poser une question, sans poser la question. Mais je crois que dans le développement il n'y a pas de question non plus. Donc je tenterai de répondre à une non-question, et je vous remercie d'avoir refait l'histoire de la Vaudère.

Tout ça pour donner quelques informations sur la Vaudère. Vous avez peut-être vu aussi, mais vous ne l'avez pas dit, dans votre exposé, que nous avons fait un appel d'offres ouvert. Après l'incendie, la Ville a repris la main, comme c'était aussi souhaité par le Conseil, sur cet objet magnifique, la Vaudère. Nous avons, comme pour tous les autres établissements, fait un appel public et nous avons un candidat qui s'est présenté et qui a recueilli tous les suffrages. Ils seront en capacité d'ouvrir d'ici ce printemps la Vaudère.

Peut-être juste aussi pour préciser dans vos propos, aujourd'hui, dans la politique des établissements publics de la Ville, nous avons banni les pas de porte, que ce soit clair, et ce n'est pas une pratique qu'on souhaite faire perdurer, parce qu'elle est plutôt de nature à dénaturer justement l'exercice de cette belle profession que vous évoquez. On est plutôt désireux au sein de la Ville de Lausanne de faire la part belle à tout ce que vous avez évoqué de joli dans cette profession et c'est plutôt comme ça qu'on axe la politique des établissements publics. Donc, encore une fois, pour la Vaudère, plutôt l'ouverture du côté du printemps avec un nouvel acteur, qui a été choisi après un appel d'offres ouvert.

Question

Mme Ariane Morin (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le syndic. Je m'excuse de vous avoir envoyé ma question un petit peu tard cet après-midi, mais elle est courte. De 2018 à 2021, le Service de la culture a publié le détail des subventions attribuées à la culture durant l'année écoulée, y compris les subventions casuelles. Comme ce service l'explique sur son site internet, cette démarche visait à illustrer l'exigence de sérieux à la base des décisions d'attribution et à renforcer la confiance envers l'autorité politique, les acteurs et actrices culturelles et les publics, permettant de stimuler le développement, la diversité et la continuité de la vie artistique lausannoise. Il est donc regrettable que le détail des subventions attribuées à la culture n'ait apparemment pas été publié pour 2022 ni à ce jour pour 2023. Ce qui m'amène à poser la question suivante. Le Service de la culture pourrait-il publier à nouveau chaque année le détail des subventions attribuées à la culture durant l'année écoulée ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Vous avez mis tout votre texte au passé. Il ne faut pas le mettre au passé, puisqu'on va le faire chaque année. On a du retard cette année. Il faut toujours pas mal de temps pour pouvoir mettre à jour, enfin il faut publier les comptes, mettre à jour toutes les subventions, ça prend un peu de temps. Traditionnellement on le publie durant l'été pour l'année précédente, ce qui signifie qu'on a six bons mois de retard ici, qui sont en partie liés à un départ à la retraite dans l'équipe administrative du Service de la culture, donc vous aurez la publication 2022 d'ici la fin du mois de mars et, en principe, celle de 2023 durant l'été 2024. On devrait retrouver le rythme normal, on va continuer à le faire, c'est un outil qui est très utile et important aussi en termes de transparence des subventions culturelles, y compris casuelles.

Question

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme la municipale Émilie Moeschler. Nous avons lu hier dans un article paru dans le journal *24 heures* que les riverains commerçants du quartier de la Riponne faisaient état de leur crainte légitime quant à l'ouverture annoncée d'un nouvel espace de consommation sécurisée dans le secteur. Espace de consommation sécurisée dont on nous avait annoncé initialement l'ouverture pour octobre 2023, puis, par médias interposés, pour le début de l'année prochaine si tout va bien. Or à ma connaissance, aujourd'hui, aucune date n'a été annoncée pour l'ouverture de cet espace de consommation sécurisée. Ma question est donc la suivante : quand l'ouverture est-elle prévue et quelles sont les raisons de ce retard ?

Réponse de la Municipalité

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci, madame Maillard pour votre question. J'aimerais d'abord rappeler que les situations qui ont été relatées récemment ne sont pas tolérables et que des règles doivent être les mêmes pour tout le monde dans l'espace public. J'aimerais aussi rappeler que la situation en lien avec la consommation de produits psychoactifs ne s'améliore pas par une seule et unique mesure, mais bien par un ensemble de mesures complémentaires et coordonnées.

Ces mesures prises par la Municipalité ont pour but de rendre l'espace public propice à la cohabitation et à la rencontre pour l'ensemble de la population. La situation est complexe et demande d'agir dans la durée et sur plusieurs plans : la diminution de la consommation dans l'espace public et des déchets qui sont liés, la diminution des nuisances pour le voisinage et la sécurité, la réduction des risques et l'amélioration de l'état de santé des personnes consommatrices. Donc, pour rappel, avant de venir à votre question précise, les mesures qui ont été mises en place : l'équipe de travail social de rue de la ville qui est présente depuis le mois d'août, formée de deux binômes, elle est présente plus de quarante heures par semaine en rue ; le programme des petits

jobs impliquant des personnes consommatrices proposé par la fondation Mère Sophie et l'association Systeme D ont été renforcés au printemps 2023 ; un renforcement sanitaire a aussi été apporté depuis l'été 2023 par le Service de médecine des addictions du CHUV. Et puis, en matière de sécurité, par mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, la Municipalité a renforcé la présence policière avec l'intensification du nombre de patrouilles à pied, en uniforme dans le centre-ville, même durant les plages horaires de 23 h à 7 h du matin.

Comme je l'ai dit précédemment, l'équipe sociale de rue, la police, comme la fondation ABS sont à l'écoute du voisinage et de la population en général. Toute personne peut donc solliciter ces équipes pour faire part de ses constats, ses inquiétudes ou ses propositions. Par ailleurs, les commerçants riverains de la Riponne disposent d'un numéro spécial. En situation problématique, pour contacter la police, dans tous les cas, en cas d'urgence, il faut appeler le 117. Peut-être une précision aussi, comme prévu dans le cadre du suivi du projet, l'Observatoire de la sécurité, de la direction de mon collègue M. Hildbrand, a organisé en décembre deux séances de groupe de discussion, l'une avec le voisinage, l'autre avec les commerçants et commerçantes des secteurs Riponne-Tunnel, du Vallon et de la Cité.

L'antenne de l'ECS fera quant à elle l'objet d'une évaluation par Unisanté. Pour la suite, le dispositif pourra pleinement déployer ses effets lorsqu'il sera complet avec l'ouverture de l'antenne de l'espace de consommation sécurisée et la mise en place des équipes mixtes, composées d'une policière ou d'un policier, d'une travailleuse ou d'un travailleur social. Ces dernières seront actives sur le terrain ce printemps.

En ce qui concerne l'antenne de l'ESS, comme vous le savez, le projet a évolué, avec l'ajout d'un espace pour que les personnes puissent se reposer après avoir consommé et la volonté d'étendre les horaires d'ouverture. Ces compléments au projet initial seront disponibles dès l'ouverture de l'antenne. Cela concrétise les demandes formulées par le voisinage et les personnes qui ont fait opposition. Concrètement, voici où nous en sommes. Le délai de recours suivant la délivrance du permis de construire s'est achevé à mi-janvier 2024. Dès lors, nous travaillons d'arrache-pied avec nos partenaires – la fondation ABS – pour finaliser la phase de planification et préparer la phase de travaux. Une séance est prévue début février, donc courant de semaine prochaine, à ce sujet, qui nous permettra de connaître la date d'ouverture de cette antenne et, bien entendu, nous n'hésiterons pas à vous la communiquer sans délai.

Je rappelle, la situation est complexe et on ne pourra s'améliorer que dans la complémentarité des mesures prises, mais aussi dans la durée et par des contacts réguliers entre les actrices et acteurs concernés, le voisinage et les commerces. Donc n'hésitez pas à solliciter aussi ce qui est mis en place pour faire part de vos avis. C'est toujours plus constructif que par voie de presse.

Question

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Ma question s'adresse au syndic, en charge notamment de l'urbanisme. Après bien quelques heures de débat, le Plan directeur communal de Lausanne a été adopté le 22 novembre 2022 par notre Conseil communal, puis transmis le mois suivant au Canton pour approbation. Plus d'une année après, il semble donc que le PDCom ne soit pas encore approuvé par le Canton. Dans ces conditions, est-ce que la Municipalité peut renseigner le Conseil communal sur l'état de la procédure d'approbation du PDCom et sur le calendrier intentionnel de la suite et, espérons, fin de cette procédure ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous remercie pour cette question, qui en tout cas illustre que les retards de l'administration, notamment dans l'approbation des permis, plans, plans de quartier, etc. ne concernent pas que la Commune, puisque nous avons transmis effectivement le Plan directeur au Canton juste après son approbation, et qu'il a fallu attendre la fin de l'année 2023 pour que l'Etat nous réponde – c'est donc la DGTL qui nous a répondu – pour nous indiquer qu'il était possible que l'Etat prenne une série de réserves sur une série de mesures qui ont été décidées par le Conseil communal dans le cadre du Plan directeur.

La Municipalité a à ce moment-là indiqué à l'Etat qu'elle n'entendait pas retourner devant le Conseil communal pour cas échéant modifier le Plan directeur qui a été approuvé par le Conseil communal, et que si le Conseil d'Etat souhaitait mettre des réserves, il fallait qu'il les mette, mais que nous ne modifierions pas le document approuvé.

Ces réserves portent sur trois points. D'une part, la volonté d'étendre la ligne du m2 jusqu'au Chalet-à-Gobet et la ligne du m3 jusqu'à Maillefert. Le Canton pourrait souhaiter qu'on étudie la faisabilité et l'opportunité de le faire plutôt que d'indiquer qu'on souhaite le faire. La deuxième réserve concerne le transfert modal et l'accessibilité des transports publics aux personnes et familles à bas revenus par des réductions ciblées et conséquentes de la tarification. C'est le texte qui a été adopté par le Conseil communal. Il pourrait y avoir une précision cantonale qui stipule aussi qu'il revient à la commune de mettre en place des aides financières en la matière. La troisième réserve pourrait concerner le point relatif à l'élimination des véhicules thermiques, où le texte que vous avez approuvé dit « viser une élimination des véhicules thermiques ». C'est une question sur laquelle les juristes cantonaux planchent encore, tout comme le statut juridique des deux quarts de la hiérarchie du réseau routier.

Donc une fois que ces études auront été faites, on aura sans doute une réponse définitive du Conseil d'Etat et d'approbation du Plan directeur communal, avec potentiellement quelques réserves. Je n'ai donc aucune information que je puisse vous communiquer quant au calendrier d'approbation.

Question

Mme Pauline Blanc (PLR) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Payot. Une convention a été établie avec la FASL pour la période 2021-2023. Cette convention doit donc être renouvelée. Dans son rapport datant de 2022, le Contrôle des finances de Lausanne (CFL), dans le cadre d'un audit qu'il a réalisé, a fait quelques recommandations en termes de précision d'exigence et d'objectifs, en disant que s'il y avait des exigences qui étaient prévues dans la convention, il était difficile de vérifier leur mise en œuvre. Ma question est la suivante : quel est le calendrier qui est prévu pour cette nouvelle convention, qui doit couvrir la période 2024 et suivante ? Et qu'en est-il des discussions avec la FASL au sujet des recommandations du CFL, et est-ce que la Ville a entamé les démarches utiles pour les y intégrer ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci, madame Blanc, pour votre question. Le rapport du CFL a été publié en mai 2023 avec un certain nombre de recommandations qui, effectivement, portent tant sur les responsabilités de la FASL que de la Ville, ou des deux. Un suivi a été apporté avec des réponses déjà pour un certain nombre de recommandations, notamment par rapport à l'amélioration de l'équité de la dotation entre les lieux d'animation, par rapport au fait de simplifier les indicateurs qui avaient été convenus initialement avec la FASL en 2020, et qui s'avéraient finalement plus ambitieux que nécessaire, et de pouvoir aussi revoir les ressources du secrétariat général pour assurer les tâches qui lui incombent.

Au-delà, par rapport aux adaptations qui doivent être faites dans la convention proprement dite, c'est des éléments qui nécessitent aussi un travail supplémentaire, raison pour laquelle un avenant à la convention a été ratifié pour la prolonger jusqu'à fin 2024 et avoir l'année pour coordonner ces éléments avec la FASL et pouvoir renouveler la convention. Les dates des jalons sont déjà fixées durant le premier semestre 2024 pour pouvoir aboutir à une convention dans les délais et naturellement aussi, en parallèle, pouvoir répondre aux objets du Conseil communal en matière d'animation socioculturelle.

Demande de crédit d'étude pour la transformation, rénovation et amélioration énergétique du Temple de la Croix d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs en vue d'en faire un lieu dédié à l'accueil d'enfants

Préavis N° 2023/31 du

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – C'est un préavis très intéressant qui est soumis ce soir. Je déclare mes intérêts : je suis le rapporteur de cette commission et je relève à ce titre quelques axes importants qui ont été débattus en commission et qui méritent d'être débattus.

Partie d'une bonne intention, la requalification du temple de la Croix-d'Ouchy, dont la paroisse est d'accord de se séparer, nous sommes confrontés à un projet qui, d'une part, est un APEMS du CPO, en ligne avec nos récents débats du Conseil communal pour plus de places en APEMS, mais, mis en concurrence avec un autre projet de la Municipalité, qui est de partager l'espace avec une ludothèque centrale. Et c'est là que le bât a blessé. La commission a eu un peu de mal à comprendre pourquoi ne pas utiliser tout l'espace pour un APEMS, et pourquoi centraliser les ludothèques.

Nous avons été amenés dans nos conclusions à bien comprendre que nous ne pourrions pas faire un APEMS de 100 places dans ces locaux et que la Municipalité propose un projet d'optimisation des espaces, avec la ludothèque. La conclusion amendée, avec la volonté forte de privilégier l'accueil parascolaire, d'une part, et le vœu, d'autre part, de tenir compte d'une politique municipale sur les ludothèques qui englobe tout le territoire communal, semble correcte pour résorber les craintes que nous pourrions avoir. En rappelant qu'il s'agit d'un crédit d'études, le groupe des Vertes et des Jeunes Vertes est donc favorable à ce préavis pour revenir ultérieurement vers le Conseil avec un projet de transformation du temple de la Croix-d'Ouchy qui considère les remarques et les préoccupations de la commission et vous encourage à en faire de même.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Ce préavis était très intéressant. Je ne vais pas répéter les aspects qui ont déjà été mis en évidence par notre collègue Eric Bettens ; je suis tout à fait favorable à son propos.

J'aimerais quand même souligner que nous avons beaucoup dû insister pour, je ne dis pas évacuer, mais prendre la mesure de la pertinence de la ludothèque, déplacée de Chailly et de la Palud notamment pour en faire un lieu au CPO d'Ouchy. Il est vrai que les socialistes vont soutenir cette étude, mais on aimerait bien souligner le vœu que nous avons exprimé qui est de donner préséance évidente aux activités pour l'enfance. Et quand je dis activités pour l'enfance, je connais les limites qui sont données pour des espaces consacrés à l'accueil des jeunes enfants en APEMS ou crèche-garderie, etc. Donc il y a des normes bien précises de l'OAJE. Je ne reviens pas là-dessus, mais en tout cas nous souhaitons vivement que les deux séances que ce préavis a demandées, avec une visite sur place, avec tous les membres présents, donc avec une assiduité tout à fait remarquable, soient prises en considération. Donc nous vous invitons à soutenir ce préavis et reviendrons également le moment venu pour nous assurer que le vœu aura été bien respecté dans la mise au concours du projet.

Mme Léonie Kovaliv (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutient pleinement la position de la majorité de la commission et exprime un fort appui envers les deux vœux présentés. En effet, il est crucial d'anticiper et de répondre à la demande croissante des places en APEMS et cela souligne l'importance de privilégier le développement de celles-ci, en tout cas l'étudier. Le groupe Ensemble à Gauche est d'avis qu'il est essentiel de ne pas fermer les ludothèques déjà existantes. On encourage vivement la Municipalité à réfléchir à une solution englobante, qui couvrirait l'ensemble du territoire communal. L'objectif serait de maintenir des espaces de sociabilisation dans plusieurs quartiers, favorisant ainsi une dynamique sociale à travers tout le territoire communal.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Comme ça a été déjà dit précédemment, nous avons siégé à deux reprises en commission, et je félicite ici le président de cette commission, qui a réussi à résumer nos deux séances assez étoffées avec ces quelques pages de rapport, que je trouve excellent. Merci à lui.

Il a été convenu d'orienter le lieu vers l'enfance, avec un APEMS, qui offrira des places supplémentaires face à une demande qui croît, renforçant ainsi l'APEMS existant, qui est situé dans la sacristie actuelle. Mais que faire avec le reste de l'édifice, telle était la question dont on a longuement débattu. Avec son immense volume, qui résonne, un manque de luminosité en raison des vitraux, classés, que l'on souhaite en partie conserver, il se prête mal à une transformation totale du lieu en APEMS. Quant à l'orgue situé sur la mezzanine, il a été récemment rénové. Il se

doit d'être conservé, logiquement. Parallèlement, ce bâtiment doit être rénové du point de vue énergétique, c'est évident.

Tout l'enjeu de ce projet est de trouver le meilleur compromis entre le patrimoine, l'assainissement et le besoin de créer des lieux dédiés à l'enfance. Actuellement, il est question, dans le rapport-préavis, de transformer principalement cet immense espace en ludothèque. Alors, c'est vrai que je suis venue sur place avec toute la commission et que, sur le moment, je n'étais pas très convaincue, mais, pourquoi pas. Mais en observant et en réfléchissant dans les jours qui ont suivi, en observant ce temple, il est clair que ce grand volume, dont l'acoustique a été pensée pour la prière et le recueillement, avec son volume impressionnant et un superbe orgue en mezzanine, inspire plutôt vers un univers de chant et de musique. Alors, pourquoi ne pas envisager de conserver l'esprit original de ce lieu, tout en le dédiant aux activités proposées à la jeunesse ? Offrir à des musiciens, musiciennes, un lieu pour répéter, seul ou en groupe, à des chorales de pouvoir venir chanter, tout en favorisant les échanges avec les enfants de l'APEMS à proximité, aurait l'avantage de permettre à des jeunes qui n'ont pas l'occasion de côtoyer l'univers de la musique, et encore moins de s'initier aux instruments, de découvrir et de se familiariser avec le monde musical et qu'il se crée ainsi des vocations. L'esprit du lieu serait une opportunité unique pour promouvoir la musique auprès des jeunes.

J'aurais pu faire un vœu pendant la commission, mais cela dit, cette idée ne m'est pas venue à l'esprit tout de suite. C'est pour ça que notre groupe, qui, évidemment, soutient le développement des APEMS et soutient le fait de créer des lieux pour l'enfance, dédiés à l'enfance, vous proposera un amendement à la première conclusion sur le crédit. Tout ceci, dans l'optique, dans le cahier des charges des architectes qui vont étudier la question, de profiter de cette étude pour envisager plusieurs options, notamment celle de permettre de créer des ponts entre l'univers de la musique et des jeunes, c'est-à-dire de toucher le moins possible à ce lieu, qui est plutôt un lieu qui tend vers la musique.

Amendement Piron

d'octroyer un crédit de CHF 600 000.- en vue d'une étude destinée à la transformation, rénovation et amélioration énergétique du temple de la Croix d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs, en analysant aussi l'option permettant de conserver son environnement musical, en vue d'en faire un lieu dédié à l'enfance et à l'accueil d'enfants en privilégiant le nombre de places en accueil parascolaire.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je voulais aussi remercier la Municipalité pour ce préavis bienvenu, centré à juste titre, comme il a été dit, sur l'accueil des enfants. Réhabiliter un temple peu fréquenté pour une utilisation publique apparaît effectivement très opportun. Les Vert'libéraux se réjouissent de soutenir cette démarche. Vous avez peut-être vu d'autres exemples d'ailleurs de lieux de culte récemment à la télévision qui ont été réaffectés, notamment aussi sur le territoire lausannois.

Je relève également que le préavis évoque l'assainissement énergétique du bâtiment, avec l'objectif de relever le bâtiment de la classe G à C, ce qui semble le minimum à la lueur de l'ambitieuse stratégie municipale en matière de réduction des gaz à effet de serre et de rénovation des bâtiments. Dans cette perspective, je relève que le débat en commission nous a appris que le Fonds de rénovation des bâtiments scolaires, alimenté par les nouvelles taxes sur la consommation d'électricité, ce fonds donc, qui vise une enveloppe de 300 millions, ne financera néanmoins pas les travaux de transformation et d'assainissement énergétique du temple de la Croix-d'Ouchy, car il accueillera une activité parascolaire hors du champ des ouvrages éligibles pour bénéficier du fonds scolaire. Les Vert'libéraux se réjouissent également qu'à ce stade, le projet architectural prévoit la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques pour valoriser judicieusement le rayonnement qui se déversera sur ce temple depuis les cieux.

Enfin, la commission, comme il a été dit, a dû consacrer deux réunions et une visite des lieux notamment pour bien comprendre la nature et l'ampleur des différentes réaffectations des locaux envisagés par la Municipalité, d'une part, sur l'offre de place en APEMS, thématique qui a été développée par plusieurs de mes préopinants et, d'autre part, par le statut futur des ludothèques actuelles. En conséquence, la commission a approuvé notre vœu pour que l'offre de ludothèque reste disponible sur tout le territoire communal.

Ces deux séances de commission et la visite ont ouvert un débat très large par rapport à l'ampleur de ce préavis, qui reste encore qu'une étude. Aussi, je m'étonne du nouvel amendement et je reste en fait partagé sur le fait de réorienter l'ouvrage pour un autre public. Lausanne a créé de nombreux lieux dédiés à la musique. On attend notamment la prochaine ouverture du Romandie après la récente ouverture des Jumeaux. Je ne suis pas sûr que cet amendement nouveau soit pertinent, sachant que les ludothèques sont fort mal loties actuellement. Voilà, dans l'attente du projet d'ouvrage en tout cas, les Verts libéraux soutiendront l'adoption du préavis tel que reçu, et je vous invite à en faire de même.

Mme Patrizia Mori (UDC) : – La commission fut beaucoup trop longue par rapport à ce qu'il en a résulté au final. La Municipalité, comme a été dit, souhaite faire d'un bâtiment vieux de 150 ans une ludothèque et un APEMS, avec tous les travaux qui vont avec. Alors c'est plus un secret pour personne le manque de place dans nos APEMS, mais on doute fortement qu'il soit nécessaire de regrouper plusieurs ludothèques en une. Cela reste très flou en termes de chiffres et de fréquentation de la ludothèque à venir, mais une simple prévision. Sans ça on a du mal à concevoir comment on peut calculer le bénéfice qu'on en tirerait à en faire une nouvelle ludothèque.

Aussi la question de l'emplacement reste vague et, selon nous, ne pousserait pas les familles à s'y déplacer. Comment se fait-il qu'on choisisse un endroit si loin des autres ludothèques, notamment celle de Chailly ? Pourquoi ne pas les garder telles quelles ? Nous ne voyons aucun avantage à un regroupement dans ce quartier très chic, qu'est la Croix-d'Ouchy, ce qui appauvrirait l'offre dans les autres quartiers. A supposer qu'il faille absolument regrouper les ludothèques, ce que la Municipalité ne démontre nullement, pourquoi ne pas le faire dans un lieu plus central ? Pourquoi prétérer ainsi les quartiers moins aisés du nord de la ville ?

On a aussi des doutes sur l'assainissement énergétique. Certes, nous y sommes sensibles et soucieux, mais s'agissant d'un bâtiment de 1840, il paraît très ambitieux, pour ne pas dire présomptueux, de vouloir le faire passer de classe G à une classe beaucoup plus élevée que celle-ci.

La finalité du projet ne nous convainc pas, au vu des rénovations gargantuesques du projet peu concret, on pourrait même dire peu utile, au moins du point de vue de la ludothèque. Nous pensons que la Ville a beaucoup de pain sur la planche sur beaucoup d'autres sujets nettement prioritaires. Nous attendons donc pour une telle somme investie une destination un peu plus convaincante. Nous vous invitons donc à refuser ce projet, mais nous soutenons le vœu de Mme Piron.

M. Eric Bettens (Les Verts) : – Je voulais juste préciser que la conclusion N° 1 amendée, telle que votée par la commission, n'est pas celle affichée.¹

Si j'ose préciser, je me rallierai à ce que le groupe des Verts se rallie à la position de M. Vouillamoz par rapport à privilégier l'aspect enfance, accueil parascolaire et ludothèque, plutôt que lieu de musique.

Le président : – Merci, monsieur le conseiller. On a reçu la version définitive de l'amendement, que l'on va pouvoir afficher.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci aux différentes personnes qui sont intervenues pour leur soutien de principe et pour les orientations qu'ils ont pu exprimer, qui correspondent aussi à celles qui figurent dans le rapport fort synthétique et fort clair du rapporteur de commission.

C'est effectivement un préavis qui marque une étape importante pour la parcelle de la Croix-d'Ouchy, avec, du coup, plusieurs éléments qui doivent être concernés. Peut-être vous souvient-il qu'un préavis a été déposé pendant la dernière législature par rapport à l'avenir du CPO, pour pouvoir le rénover et prolonger sa vocation. L'autre objet qui présente un enjeu, c'est l'église de la Croix-d'Ouchy et sa vocation. Et le troisième, c'est celui de la mission scolaire du collège de la Croix-d'Ouchy et du terrain qui est à côté, et sur lequel nous aurons aussi l'occasion de revenir pour pouvoir proposer un renfort des infrastructures scolaires sur ce site.

C'est du coup aussi une volonté de pouvoir faire avancer le projet sur l'ensemble de cette parcelle et dans ces trois missions, et de pouvoir avancer par étapes. Ici, nous sommes dans un crédit

¹ NDLR Le texte de l'amendement Piron a été corrigé par Mme Piron pour le faire correspondre à la conclusion de la commission.

d'études, qui sera suivi d'un crédit de construction, qui sera aussi l'occasion de pouvoir préciser les demandes par rapport aux vœux et amendements qui ont été exprimés en commission, à savoir essentiellement pouvoir garantir que la priorité est donnée à l'accueil parascolaire et pouvoir aussi préciser la volonté de la Ville de Lausanne en matière de ludothèque et la pertinence d'avoir une centralité de ludothèque localisée à cet endroit-là.

De ces deux points de vue, la volonté, clairement, est de pouvoir aussi renforcer l'accueil parascolaire dans ce quartier. D'une part parce qu'on voit un recours croissant et qu'on suppose que la demande va encore augmenter dans les années à venir. D'autre part, parce que, justement, les créations de nouvelles infrastructures sur la parcelle de la Croix-d'Ouchy et la création de nouvelles classes impliquent d'avoir aussi des infrastructures pour le parascolaire. Par ailleurs, la commission a eu l'occasion de voir que les infrastructures qu'on a actuellement, qui sont réparties entre l'église, le CPO et le collège pour le parascolaire ne sont pas optimales et mériteront d'être renforcées.

La limite qu'on a, c'est donc d'avoir un bâtiment existant, la Croix-d'Ouchy, qui mérite d'être respecté dans sa construction, dans sa conception d'ensemble, et d'y faire des aménagements limités. Il y a notamment des problèmes d'exigence de surface vitrée pour les APEMS, qui sont difficiles à concilier avec ceux d'un temple de 1840. C'est la principale contrainte qui fait qu'on a la prévision de créer à ce stade vingt-quatre places dans l'église. Naturellement, si on peut en créer plus, nous le ferons.

Par rapport à l'enjeu des ludothèques, c'est aussi en concertation avec les ludothèques Pinocchio et la ludothèque de Chailly qu'on voit une forte mobilité des usagers et usagères des ludothèques, qui finalement n'hésitent pas à se déplacer pour aller vers l'une ou l'autre, plutôt en fonction de leur propre préférence qu'en fonction des endroits où ils habitent. L'intérêt, c'est d'avoir aussi une mutualisation des jeux qui sont mis à disposition, et d'avoir aussi des horaires plus étendus. Ce sont actuellement les besoins qui sont identifiés, sur lesquels il nous paraît que l'étude mérite d'être menée. Nous sommes par ailleurs convaincus de l'intérêt d'une ludothèque et de la dimension du jeu comme outils à la fois d'apprentissage et de socialisation pour les enfants, pour les familles, qui méritent d'être développés. Il y a à ce sujet deux postulats qui ont été déposés par des membres de votre Conseil, auxquels nous aurons l'occasion de répondre et de donner aussi une vue d'ensemble dans le cadre des travaux de ce rapport-préavis. L'enjeu est naturellement aussi d'avoir une infrastructure centrale, avec la possibilité d'intervenir dans les quartiers de manière plus souple, et peut-être avec d'autres manières de procéder qu'en multipliant les différentes ludothèques. C'est en tout cas l'hypothèse que nous avons jusqu'à présent et que nous étudierons plus à fond.

En ce qui concerne la proposition qui a été formulée ce soir d'un lieu dédié à la musique et à la jeunesse, ça pose la question en tout cas de savoir à quel projet exactement cela correspond. Nous sommes en contact à la fois avec l'Ecole de musique de Lausanne, qui recourt largement aussi à des espaces scolaires et à des lieux mis à disposition par le Service des écoles et du parascolaire pour des activités. La délégation jeunesse met à disposition des locaux de répétition, y compris dans le collège de la Croix-d'Ouchy voisin. Nous avons aussi, avec les lieux de culte, l'occasion de pouvoir mettre à disposition régulièrement des surfaces, d'une part, pour les étudiants en orgue du conservatoire, d'autre part, pour des lieux de répétition en matière d'art choral, en matière d'autres répétitions musicales. De ce point de vue, c'est vrai que la proposition qui nous est faite ce soir, je ne vois pas exactement à quel besoin elle correspond, à part à l'opportunité architecturale.

Néanmoins, naturellement, le message est important de dire que nous conservons l'orgue et que notre volonté est aussi d'avoir un projet qui soit modulaire et qui, de ce point de vue-là, permette encore de pouvoir évoluer et de pouvoir s'adapter en fonction des besoins. Ça paraît aussi une manière de le formuler à la fois comme lieu dédié à l'accueil de jour, comme lieu dédié à l'enfance dans un sens plus large avec la ludothèque, et puis comme lieu de quartier avec l'articulation entre CPO, école et bâtiment de l'église de la Croix-d'Ouchy. Donc, aussi de pouvoir donner un exemple concret lorsque nous parlons d'inscrire les APEMS dans les quartiers et de développer les collaborations, ça paraît un outil d'avenir par rapport à cette volonté qui était annoncée dans le préavis 2023/35 que vous avez adopté dernièrement. Je vous appelle donc à soutenir ce préavis et je vous en remercie.

Mme Paola Richard-de Paolis (soc.) : – Je m'excuse de prendre la parole après le municipal, mais, en même temps, c'était intéressant d'avoir votre réponse par rapport à cette ouverture, que d'emblée j'aurais soutenue, de dire au fond, que ça peut être un espace polyvalent, n'oublions pas

qu'il y a un orgue rénové récemment, etc., et faciliter l'accès à la musique qui va avec un orgue. Il y a les musiques actuelles, il y a toute une panoplie de musiques. Je pouvais trouver cela intéressant.

Maintenant, je me permets de faire une petite observation, avec tout le respect que je vous dois monsieur le municipal. Pendant ces deux séances, je crois qu'on a dit, redit, réaffirmé, exprimé des vœux, voté, je dirais, de façon explicite et claire, contre ce projet de ludothèque. Je ne discute pas que, dans vos services, vous avez dû sans doute avoir élaboré une stratégie qui n'a pas convaincu la commission. Donc si une commission sert à quelque chose et exprime un vœu, et le met par écrit, moi, je suis un peu froissé, si vous me permettez, de voir encore ces ludothèques revenir à l'attaque. Alors, sûrement que je n'ai pas tous les éléments pour comprendre la stratégie. En tout cas, je me trouve un peu dans l'embarras, parce que, d'une part, j'ai vu un bon consensus au sein de cette commission par rapport à cette perplexité des ludothèques. Voilà. Je l'ai dit comme je l'ai dit. Maintenant je vous entends à la fin de votre intervention dire qu'il y a un aspect modulaire qu'il faudra présenter comme mandat pour les architectes, mandat d'études, encore une fois. Cela pourrait me satisfaire et combler la perplexité dont je fais état. Voilà.

Je vous remercie d'accepter ces quelques remarques qui vont dans le sens d'avoir une stratégie APEMS qui ne soit pas, comment dire, anéantie ou diminuée par rapport à d'autres stratégies. On veut tout mettre ensemble, mais enfin faisons un lieu polyvalent, et puis on verra bien ce qui s'adapte le mieux, mais, en tout cas, je ne peux pas renoncer à la priorité APEMS, qui a été partagée par tous les membres de la commission, il me semble.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je me permets d'intervenir également dans la continuité de ce qui a été dit tout à l'heure. C'est vrai qu'effectivement, notre crainte c'était qu'on se focalise dans le cahier des charges que vous allez donner aux architectes sur le préprojet sur la ludothèque. Et donc là, je vous propose un amendement qui permet d'ouvrir sur d'autres idées qui pourraient intervenir dans les années qui viennent, et c'est pour qu'il n'y ait pas un choix architectural qui soit pris, qui détruise par exemple une partie des vitraux qu'on pourrait conserver et qu'on ne soit pas focalisés là-dessus. C'est pour ça que je vous propose d'ouvrir le cahier des charges qu'on vous donnera aux architectes et de rendre ce lieu avec des possibilités le plus polyculturel possible.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Par rapport à la remarque de Mme Richard-de Paolis, les conclusions qui ont été exprimées par la commission, c'était, d'une part, un amendement, pour dire « octroyer un crédit de 600 000 francs en vue d'une étude destinée à la transformation, la rénovation et l'amélioration énergétique du temple de la Croix-d'Ouchy et de ses aménagements extérieurs en vue d'en faire un lieu dédié à l'accueil d'enfants, en privilégiant le nombre de places en accueil parascolaire ». Ceci est une conclusion avec une valeur légale et nous nous y rallions tout à fait.

La commission a également fait un vœu : « la commission souhaite que l'offre de ludothèques reste disponible sur tout le territoire communal ». Il s'agit d'un vœu. Il me semble que la forme est aussi bien choisie, dans la mesure où le préavis demande un crédit d'étude, qui n'était pas appelé à exposer une politique en matière de ludothèques à Lausanne. Il y a donc des postulats en attente de réponse, qui nous permettront aussi d'exposer le travail qu'on fait avec les acteurs en matière de ludothèques, les besoins qu'on arrive à identifier, pour pouvoir proposer une manière d'y répondre au mieux. Naturellement que, de ce point de vue-là, nous en tenons compte. Néanmoins, je ne vois pas dans les conclusions un veto au développement d'une ludothèque à la Croix-d'Ouchy, mais plutôt un doute par rapport à ces développements et la crainte que, finalement, cela dépouille les quartiers d'une offre. C'est dans ce sens que j'entends la réticence, et nous y serons naturellement attentifs.

La discussion est close.

M. Eric Bettens (Les Verts), rapporteur : – Le vote en bloc sur les deux conclusions, dont la première telle qu'amendée, a été par 10 oui, 1 non et 1 abstention. Le vote sur le vœu était par 10 oui, 1 non et 1 abstention.

Vœu de la commission

La commission souhaite que l'offre de ludothèque reste disponible sur tout le territoire communal.

Le Conseil, par 19 oui, 52 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de Mme Piron.

Le Conseil, par 60 oui, 14 non et 1 abstention, approuve les conclusions de la commission.

(insérer délibéré)

Chemin de la Vuachère, biens-fonds nos 9'185 et 9'252 de la Commune de Lausanne – Morcellement et cession de biens-fonds hors lignes en faveur de la société DCC IMMO S.A., propriétaire du bien-fonds adjacent 3'205

Préavis N° 2023/38 du 30 août 2023

Chemin de la Colline 6-8 – Vente du bien-fonds n° 7'536 de la commune de Lausanne

Préavis N° 2023/44 du 14 septembre 2023

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter à mon rapport. Il y a eu deux vœux et je vais les lire. Le premier a été accepté en commission par 10 oui, donc à l'unanimité. Le deuxième vœu, sur l'autre préavis a été accepté par 7 oui et 3 abstentions.

Vœu de la commission – préavis 2023/38

La commission souhaite que la Municipalité profite des acquisitions et cessions de biens-fonds pour rendre fonctionnel et améliorer les couloirs écologiques, notamment les liaisons biologiques stratégiques.

Vœu de la commission – préavis 2023/44

La commission souhaite que la Municipalité tienne compte, pour l'analyse de l'impact d'un projet de construction sur le climat et le développement durable, de tout le cycle de vie du bâtiment, en intégrant notamment l'énergie grise utilisée lors de la démolition et la reconstruction.

La discussion est ouverte.

Mme Alexandra Gerber (Les Verts) : – J'aimerais intervenir brièvement pour ces deux objets, notamment pour vous présenter les vœux exprimés par la commission. Il s'agit, dans les deux cas, de la cession de bouts de terrain inconstructibles, dits hors-ligne.

Dans le premier cas, la vente sert à arrondir une parcelle privée au chemin de la Vuachère. Celle-ci est déjà construite avec une villa recensée. Il n'y a aucun projet de construction supplémentaire. La cession ne changera rien non plus à l'usage du terrain, qui est déjà laissé à bien plaisir aux privés. En contrepartie, l'acquéreur s'oblige à maintenir la couverture de canopée des parcelles fusionnées, afin de répondre à l'objectif canopée du Plan climat de la Ville de Lausanne.

La commission a salué le maintien de la canopée, mais a observé qu'il fallait également être attentif au revêtement au sol. Elle a formulé à l'unanimité le vœu que nous a déjà lu Mme Crausaz : le souhait que la Municipalité profite des acquisitions et cessions de biens-fonds pour rendre fonctionnels et améliorer les couloirs écologiques.

Pour explication : la nouvelle Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager oblige les communes à rétablir les couloirs écologiques qui sont interrompus. Le PDCom prévoit une obligation analogue. Il ne s'agit pas forcément d'acquérir des terrains dans ce but spécifique (même si cela n'est pas exclu d'emblée), mais plutôt de profiter des acquisitions ou cessions de terrains effectuées dans d'autres buts pour renforcer les trames vertes et bleues.

Venons maintenant au préavis concernant le chemin de la Colline. Le terrain qu'apporte la Ville permet ici de réaliser un projet immobilier. Celui-ci présente beaucoup d'avantages. Il densifie la construction à un endroit très bien desservi par les transports publics. Il permet de créer des logements supplémentaires, dont la plupart seront à loyers abordables. La construction est conforme au standard Minergie P. Le nouveau bâtiment s'aligne sur le front des bâtiments adjacents

et s'intègre donc mieux que l'ancien bâtiment. En outre, le projet prévoit un droit de passage public, et améliore ainsi l'accès depuis le chemin de la Colline à l'avenue de Provence.

La commission a donc été unanime pour saluer le projet concret, malgré le fait qu'il comporte la démolition d'un immeuble d'habitation existant. Toutefois, elle a formulé un vœu concernant la prise en compte de l'énergie grise :

« La commission souhaite que la Municipalité tienne compte, pour l'analyse de l'impact d'un projet de construction sur le climat et le développement durable, de tout le cycle de vie du bâtiment, en intégrant notamment l'énergie grise utilisée lors de la démolition et de la reconstruction. »

J'aimerais clarifier que ce vœu n'est pas une critique vis-à-vis du projet immobilier au chemin de la Colline, mais il souhaite que l'élément de la conservation de l'énergie grise, qui n'est pas mentionné dans le préavis, soit dorénavant intégré de manière systématique dans la réflexion de la Ville, chaque fois qu'il y a lieu d'évaluer des projets immobiliers de démolition et reconstruction.

Ceci dit, les deux préavis seront soutenus à l'unanimité par notre groupe, y compris les conclusions concernant l'affectation du prix de vente des immeubles (les seules conclusions qui n'ont pas été votées à l'unanimité). Il nous semble en effet judicieux de porter les montants encaissés en augmentation du crédit d'acquisition de la législature.

M. Jean-Marc Béguin (V'L) : – Le groupe Vert'libéral tient à souligner l'intelligence créative de ces deux préavis concernant ces ventes de biens-fonds à la Vuachère et aux Collines. Ce sont des solutions pragmatiques, où tout le monde gagne, les propriétaires comme la Ville de Lausanne, car ces terrains ne peuvent être valorisés pour eux-mêmes. Le groupe Vert'libéral soutient donc avec enthousiasme ces préavis et vous invite à en faire de même.

Cependant, nous ne soutiendrons pas la conclusion 3 du préavis 2023/38, d'augmenter le crédit d'acquisition de la législature de 260 000 francs, et la conclusion 5 du préavis 2023/44, d'augmenter ce même crédit de 924 800 francs. D'aucuns estimeront qu'il est, somme toute, assez logique s'agissant de ventes immobilières, de verser ces produits au crédit d'acquisitions. Ce raisonnement peut se tenir, mais cela équivaut aussi à dire qu'à tout jamais, aucune recette ne produira d'économies et que tout sera toujours dépensé. Nous pensons qu'il faut consacrer ces sommes, même modestes, à la réduction de la dette. Cela restera symbolique, moins de 0,1% de la dette totale, mais ce serait un geste qui montrerait que la Ville et ce Conseil sont tout de même soucieux de l'importance de cette dette. Ce serait un geste civique et vertueux. Je vous invite donc à faire ce geste symbolique, d'autant que le crédit d'acquisition est largement pourvu.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Je me rallie aux propos de mes préopinants, sauf celui formulé par M. Béguin s'agissant de l'affectation de ces fonds. En effet, pour le groupe socialiste, il semble tout à fait cohérent que les financements obtenus par la vente de biens-fonds reviennent au crédit d'acquisition, étant donné que c'est un fonds qui veut que des moyens sortent et rentrent. Dans le cadre des préavis qui nous occupent aujourd'hui où, au fond, on cède une partie du patrimoine de la Ville, il est cohérent que cette somme retourne dans un crédit qui est utilisé pour acquérir de nouvelles parcelles ou de nouveaux bâtiments. C'est pour cette raison que le groupe socialiste soutiendra l'ensemble des conclusions.

La discussion est close.

Mme Magali Crausaz Mottier (EàG), rapportrice : – Pour le préavis 2023/38, la conclusion 1 a été votée à l'unanimité, la conclusion 2 à l'unanimité, la conclusion 3, avec 7 oui et 3 non.

Pour le préavis 2023/44, les conclusions 1 à 4 ont été votées à l'unanimité et la conclusion 5 avec 7 oui et 3 non.

Préavis N° 2023/38

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion N° 1 de la commission.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion N° 2 de la commission.

Le Conseil, par 59 oui, 14 non et 0 abstention, approuve la conclusion N° 3 de la commission.

(insérer délibéré)

Préavis N° 2023/44

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion N° 1 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et 1 abstention, approuve la conclusion N° 2 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion N° 3 de la commission.

Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et quelques abstentions, approuve la conclusion N° 4 de la commission.

Le Conseil, par 54 oui, 21 non et 0 abstention, approuve la conclusion N° 5 de la commission.

(insérer délibéré)

Interpellation urgente de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts « Quartier Closelet: jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ? »

Interpellation de Mme Françoise Piron : « Stop à la politique du "on supprime d'abord, on verra après" »

Interpellation urgente de Mme Françoise Piron (PLR) et consorts « Quartier Closelet: jusqu'où va-t-on pousser l'absurdité ? »

Développement

(insérer doc)

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je vais donc introduire l'interpellation urgente. Je vous remercie d'avoir accepté l'urgence de cette interpellation. Je tiens tout d'abord à déclarer mes intérêts : j'habite le quartier du Closelet et je fais mes courses très régulièrement au Closelet. Pour ma part, j'ai l'habitude de m'y rendre à pied. Pour ceux qui me connaissent bien, je fais mes 10 000 pas par jour.

J'aimerais ce soir donner la parole à celles et ceux qui ont besoin, pour différentes raisons, liées à leur état de santé ou à leur situation familiale, de faire leurs courses en voiture. Vu l'ampleur des emménagements qui ont été faits ces derniers mois, cela suscite de nombreuses réactions plus ou moins virulentes. Cela vacille entre incompréhension et révolte. Pour certaines personnes, cela a créé un vrai chamboulement dans leur vie quotidienne. Je vous donne ici quelques extraits des propos que j'ai pu recueillir dans mon quartier. Il y a d'abord celui-là : « mon mari étant en fauteuil roulant, nous sommes relativement dépendants de la voiture. Nous sommes aux bénéfices d'un macaron handicapés. Or, il n'y a que deux places pour personnes handicapées dans l'ensemble du quartier. L'aménagement autour de la Migros du Closelet, avec la suppression de nombreuses places de parc et la création de pistes cyclables cheminant entre le trottoir et les places de parc, est dangereux pour tous. De plus, la suppression du feu au passage piéton sur l'avenue d'Ouchy, entre le passage des Saugettes et la Migros du Closelet, engendre une situation stressante pour les piétons, avec une mauvaise visibilité des véhicules qui descendent en passant dans le tunnel créé par des voies de chemin de fer. Dans la famille, nous sommes automobilistes, mais également piétons et cyclistes, et nous n'arrivons pas à trouver une quelconque utilité à ces aménagements, qui ne nous mettent pas plus en sécurité qu'auparavant. De plus, le quartier, étant relativement fréquenté par des personnes extérieures, par la présence de commerces, de la piscine, patinoire et des cliniques, nous estimons qu'il est nécessaire d'y maintenir une quantité adéquate de places de stationnement ». Il s'agit d'un témoignage d'un couple de retraités, 68 et 72 ans, qui m'ont confié ne plus aller faire leurs courses à deux et elle préfère, lorsqu'elle sort avec son conjoint, aller à la Migros de Crissier. Là-bas, elle peut parquer tranquillement, il y a cinq à six places handicapées à disposition.

Je vous donne un deuxième message parmi toute la pléthore de messages que j'ai reçus. Il y a les plus virulents qui disent : « je suis scandalisée par tous les changements opérés dans notre ville,

particulièrement dans mon quartier, situé entre l'avenue d'Ouchy et Montchoisi. De nombreuses places de parcs ont été supprimées au profit de pistes cyclables, et les places de parcs restantes sont devenues payantes. Si ce n'était que ça ! » – je continue à lire. « L'aspect sécuritaire est grandement mis à mal. En effet, à l'avenue d'Ouchy, la piste cyclable se trouve entre le trottoir et les voitures, en stationnement. Lorsqu'on en place sa voiture, il faut non seulement faire attention au trafic routier d'un côté, mais également au trafic deux roues de l'autre côté, ce qui représente un réel danger. Au Closelet, près des commerces, de nombreuses places ont été retirées également au profit de la petite reine, ce qui est néfaste pour les commerçants. Pour ma part, je fais dorénavant, mes courses à Pully ». Et elle conclut : « devant la Migros, côté nord, la piste cyclable coupe le passage piéton, ce qui fait que les cyclistes, lancés depuis l'avenue d'Ouchy, souvent à vive allure, car les vélos sont électriques, les piétons doivent s'arrêter net pour laisser passer les cyclistes. De plus, je trouve cette nouvelle piste cyclable inutile, puisqu'il y en a une au sud de la Migros. Deux pistes cyclables pour aller au même endroit, cela me laisse perplexe ».

Il y a ceux qui ont plus d'humour, comme ce courrier des lecteurs écrit par une habitante qui commence ainsi : « comment mettre en danger un maximum de gens sur un minimum de surface », et qui conclut sa lettre avec la boutade suivante « évitez de prévoir des places à macarons pour les personnes à mobilité réduite, ça leur fera les pieds ». Voilà, c'était un florilège de ces X personnes qui m'ont écrit ces deux dernières semaines.

Il y a aussi le commerce, qui est principalement concerné ; même si je ne prononcerai pas la marque, mais enfin, que tout le monde a compris. Qu'en dit-il ? Il dit « il est vrai qu'assez logiquement, notre personnel du magasin reçoit régulièrement de façon orale des réclamations des clients relatives à l'accessibilité du magasin ou à l'indice mobilité des places de parc. Commercialement, la situation apparaît stable du lundi au jeudi. Le vendredi et le samedi semblent, eux, par contre, moins bons qu'habituellement. Nous sommes étonnés de ne pas avoir été consultés ni même informés pendant les travaux. Nous devons même nous adapter chaque jour à une nouvelle situation ». Bon, je pourrais continuer. Je m'arrêterai là parce que vous avez compris l'ambiance.

L'aspect sécuritaire revient systématiquement dans les réactions du voisinage que j'ai reçues. Et le fait que, maintenant, beaucoup optent pour aller faire leurs courses du week-end hors de Lausanne. On m'a cité Pully, Crissier, etc. Est-ce mieux pour la planète ? Permettez-moi d'en douter. Quant à la baisse de fréquentation du lieu, ne croyez pas que cela est juste une histoire de rentabilité commerciale. Pour les habitantes et les habitants, ce bloc du Closelet constitue un véritable espace de rencontre. On y croise ses voisins, mais aussi des gens venus de plus loin avec un mélange de générations et de types de famille. C'est un coin apprécié et chaleureux. C'était, parce qu'aujourd'hui, il y a moins de monde et l'ambiance a changé. C'est un peu plus triste, parce que le week-end, il y a un peu moins de monde. Alors, pour l'anecdote, une zone de rencontre a été installée à 200 mètres plus bas. Seulement, voilà, personne n'y va. C'est juste pensé pour couper la route existante. Une zone de rencontre ne se décrète pas, c'est une zone où les gens ont l'habitude de se croiser et qui doit avoir du sens. Il y en avait une, elle commence à disparaître.

Après avoir donné autant d'importance à la place de la voiture, la Municipalité souhaite donner plus de place à la mobilité douce, au vélo en l'occurrence. Avoir un meilleur équilibre entre les différents types de mobilité est souhaitable, toutefois la manière dont cela est mené concrètement engendre des dégâts collatéraux pour une partie de la population. Je suis certaine qu'avec une vision plus équilibrée de la politique, de la mobilité et une bonne dose de bon sens, nous arriverons à tendre vers un meilleur équilibre et une ambiance générale apaisée et plus harmonieuse, bénéfique à toutes et tous.

Il semble qu'aucune information ni consultation préalable n'a été menée avec les commerces directement impactés par ces aménagements. Pourquoi ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A mon tour de dire quelques mots d'introduction à Mme Piron. La rassurer que la politique de la Ville a bien pour intention d'offrir une mobilité pour tous les acteurs de la ville, mais toutefois de travailler dans le sens de la volonté du Conseil et de la Municipalité d'aller vers une mobilité plus durable et une mobilité plus partagée entre les différents modes de transport. Notre objectif est de rendre l'espace public plus convivial,

d'encourager les mobilités durables, actives et les transports publics, et de rendre les villes, les rues, plus vivantes et chaleureuses, de se permettre de se réapproprier l'espace public et de le sécuriser aussi. C'est justement le cas dans l'aménagement que vous évoquez au Closelet, de sécuriser les déplacements à pied ou à vélo. Et c'est bien dans ce sens que nous travaillons, pas pour gêner les automobilistes, mais pour donner plus d'espace aux autres mobilités qui ont été oubliées ces dernières décennies dans nos villes. L'espace étant fini, malheureusement, je pense que tout le monde s'accorde ici à dire que nous n'allons pas, par exemple, détruire le bâti pour donner plus de place à la mobilité. Nous devons faire des choix, et si nous voulons donner plus d'espace aux transports publics, aux bus, aux piétons et aux vélos, il faut le prendre ailleurs, cet espace. Nous vivons dans un monde fini, malheureusement, et c'est dans cette logique-là que l'on rééquilibre l'espace public dans le travail que l'on fait. Voilà pour le contexte global.

Par rapport à votre première question, qui nous demande quelle information a été faite au préalable, j'aimerais préciser ici de quel type d'aménagement nous parlons. Les éléments soulevés par l'interpellatrice concernent la création de deux bandes cyclables sur 100 mètres sur l'avenue de Montchoisi et de 90 mètres sur le chemin du Closelet. Cela s'est fait en deux temps. Une partie a été réalisée en avril 2023 et puis une autre partie en novembre dernier. Dans le cadre de ce type d'aménagement, qui, en tout cas, en distance de bandes cyclables, était relativement modeste, alors on voit que les effets ne sont pas modestes, mais en tout cas dans ce premier temps, il n'y a pas eu de consultation spécifique de la population en amont, mais nous sommes toujours réactifs aux différents retours de la population. Ici, en l'occurrence, ce n'est pas un projet, en tout cas dans ceux qui sont arrivés au niveau de la Ville, ce n'est pas un projet qui a suscité de nombreuses réactions. Nous avons reçu trois réactions de la population.

Il y a d'autres projets, je vous rassure, quand on aménage la zone piétonne de la Cité, on reçoit des dizaines de mails, de lettres, etc. Donc ici, en tout cas, en comparaison à d'autres projets, à part l'article, qui a été cité, dans le Lausanne-Cité, à part cet article-là, on n'a pas eu d'autres réactions. Ça ne veut pas dire que ces réactions ne doivent pas toutefois être prises avec le plus grand intérêt et le plus grand respect. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait suite à l'article de presse. Malheureusement, les commerçants ne nous avaient pas, en amont en tout cas, sollicités, mais on a bien sûr pu lire ce qui a été dit dans la presse et on les a contactés ; mes équipes, le délégué piéton les a contactés pour les entendre plus précisément. Alors, comme toujours, le discours est un tout petit peu plus nuancé que des propos dans la presse et nous allons retravailler avec eux, voir s'il y a quelques adaptations possibles.

Mais il faut aussi savoir que dans ces débats d'espace public et d'aménagement d'espace public, souvent, les demandes sont contradictoires et nous devons trancher, puisqu'on ne peut, par définition, pas satisfaire tout le monde. Voilà ce que je peux vous dire sur votre première question. Je crois que je vous ai tout dit. On peut toujours réadapter un peu le projet, donc on va voir. Peut-être je le dirai après, dans l'une de vos questions, vous me demandez pour une place PMR. Ça, c'est quelque chose qu'on peut peut-être ajouter facilement. Mais enfin, on est toujours à l'écoute aussi pour réadapter les projets a posteriori.

Mme Françoise Piron (PLR) : – A ce jour, aucune place pour personnes à mobilité réduite n'est prévue dans ces zones. Comment justifiez-vous ce choix ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, il n'y avait pas de place PMR dans le secteur et nous n'avions jusqu'alors pas reçu de demande dans ce sens. Nous sommes extrêmement réactifs, parce que nous sommes convaincus certes, si nous souhaitons donner toutes les conditions pour toutes les personnes qui souhaitent davantage se déplacer en bus, à pied, à vélo puissent le faire, nous sommes savons qu'une partie de la population ne peut bien sûr pas le faire. C'est pour cela que nous augmentons le nombre de places PMR en Ville de Lausanne. Entre 2022 et 2023, on a passé de 92 à 107, soit une création de quinze places supplémentaires. On est à la demande évidemment de toutes demandes de places PMR. Il faut savoir aussi que les cartes qui sont délivrées par le Canton permettent de se stationner gratuitement sur toutes les places de la ville et sans limitation de temps, et puis qu'elle donne aussi la possibilité de stationner jusqu'à trois heures sur différents types de places, notamment les cases livraison. Donc ça c'est vraiment quelque chose qu'on va développer ces prochaines années, le nombre de places pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Plus largement, comment avez-vous analysé en termes de besoin cette suppression importante des places de parc autour d'un centre commercial particulièrement bien fréquenté et fort utile à la population ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Vous parlez bien des places de parc pour les automobiles, on est bien d'accord ? Merci de la précision. Nous analysons les demandes de places en stationnement pour tous les modes de transport, pas seulement pour les modes de déplacement en automobile. Ce que je peux vous dire, vous confirmer que c'est bien sûr une préoccupation de la Municipalité, l'accessibilité à des centralités de quartier, comme ici, des commerces, mais que nous analysons de façon globale, pas seulement pour l'automobile, mais aussi, par exemple, les places vélos et pour les deux-roues motorisés. Donc je vais vous donner le bilan complet.

En parallèle aux suppressions des places automobiles, il y a eu treize places qui ont été supprimées en avril et cinq en novembre. Nous avons créé vingt-deux places supplémentaires pour les vélos et trois places supplémentaires pour les scooters et motos. Donc on voit que les différents projets ont un impact légèrement positif purement en nombre de personnes qui peuvent stationner un véhicule pour se rendre dans les commerces. Alors ça répond à des attentes différentes, on est bien d'accord. Mais en tout cas en termes de clients, en théorie, c'est légèrement plus de clients qui peuvent se parquer aux abords de ce site.

D'ailleurs, on l'a pu lire dans la presse aussi, la Migros du Closelet se dit, en tout cas ses représentants se disent satisfaits. Je me permets de citer *in extenso* ce qui a été dit dans la presse. Migros Vaud nous dit : « nous nous réjouissons de l'évolution de la Ville de Lausanne en faveur des mobilités douces qui correspond à nos ambitieux objectifs de durabilité. Migros Closelet est une adresse urbaine qui évolue avec la ville et les habitudes de sa clientèle. De nombreuses personnes viennent en vélo faire leurs courses ». Donc on voit bien là que l'on répond aussi à une attente de la Migros par rapport aux clients qui viennent dans leur supermarché.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Comment avez-vous évalué en termes de sécurité cette nouvelle disposition en termes de tracés et de nombre de pistes cyclables ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors le stationnement en épis a été transformé en stationnement longitudinal, car il offre plus de visibilité aux automobilistes lors des manœuvres des véhicules parqués, donc permet d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers, notamment celle des cyclistes qui remontent l'avenue de Montchoisi. Le stationnement en épis est très confortable pour les automobilistes, mais il est à peu près dangereux pour tous les autres usagers de la ville. C'est vrai que nous ne souhaitons plus de stationnement en épis, donc on essaye de le mettre en longitudinal quand c'est possible.

Concernant les cyclistes qui empruntent l'avenue de Montchoisi à contre sens nous avons volontairement créé une bande cyclable large, 2 mètres, et rajouté 50 cm à minima pour permettre aux automobilistes d'ouvrir leurs portières sans mettre en danger les cyclistes. En ce qui concerne l'itinéraire de la montée, il s'agissait de le sécuriser. La bande cyclable qui permet aux cyclistes d'avoir leur propre espace pour monter à leur rythme est d'avoir donc une bande cyclable qui permet aux cyclistes de monter à leur propre rythme, sans d'ailleurs gêner le trafic automobile. C'est aussi un des avantages des bandes cyclables, c'est que les cyclistes ne gênent plus le trafic automobile. En ce qui concerne le contresens cyclable plus bas, le but est de permettre aux cyclistes arrivant depuis la rue du Simplon et du haut de l'avenue d'Ouchy d'avoir un itinéraire plus direct, avec une meilleure topographie pour aller sur Montchoisi. Dans notre ville très en pente, les contresens sont vraiment extrêmement intéressants pour les cyclistes, parce qu'ils permettent d'éviter la topographie pas toujours avantageuse de la Ville de Lausanne pour faire du vélo.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Avez-vous envisagé de mettre en place des mesures de compensation, comme une politique de livraison à domicile, un service pour les aînés ou les personnes à mobilité réduite ?

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Alors, pour ce qui est du bilan global de stationnement pour tous les modes de véhicules concernés, j'ai pu donner les chiffres, madame Piron, il est neutre. Plus spécifiquement par rapport aux places de livraison, nous essayons toujours de les compenser et puis nous sommes, comme je l'ai dit, à l'écoute des retours pour adapter, si nécessaire, les projets. Dans mesure du possible, nous allons analyser les demandes

des commerçants. Et j'entends aussi votre demande de place PMR. C'est tout à fait quelque chose qui peut se réaliser dans un deuxième temps. Voilà pour les éléments que je pouvais vous donner en réponse à vos questions.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je vous ai préparé quatre résolutions. La première concerne la sécurité, puisque j'ai eu beaucoup de réactions de la part du quartier, parce que c'est vrai que la personne qui sort avec un caddie pour accéder à sa voiture a un trottoir à passer, la piste cyclable, et elle peut aller à son coffre de voiture. Pour les personnes âgées, c'est très compliqué, surtout que le caddie, si on le lâche, on est dans deux pentes. Ça descend l'avenue d'Ouchy ou ça descend l'avenue de Montchoisi. Donc on m'a dit que c'était très inconfortable et donc il y a une inquiétude de traverser sur ce côté. Ce n'est pas la place des vélos qui est contestée, c'est la sécurité. Donc on me demande, par l'intermédiaire de cette résolution, de voir comment on peut rendre plus de sécurité. Peut-être que vous l'avez vu dans la presse, on a vraiment les voitures qui sont parkées, la piste cyclable et le trottoir. Donc ce n'est pas pratique quand on a un caddie pour une personne âgée, qui ne peut pas porter, depuis son caddie, des choses lourdes, et il y a un risque. Donc ça, c'est la première des résolutions.

La deuxième résolution, et vous y avez répondu, c'est de nous assurer une ou deux places de parc pour les personnes à mobilité réduite autour de ce Closelet, en particulier pour faciliter l'accès à ces personnes et à leurs proches aux commerces. Il y a aussi la Pharmacie 24 qui, heureusement, pour l'instant, a toujours un certain nombre de places. Devant une pharmacie d'urgence, il est assez important, puisqu'il y a des gens d'un peu partout qui viennent, et qui viennent à toute heure, avec des enfants malades, et tout. Il était assez urgent, de garder ces quelques places. Alors, si j'ose vous proposer quelque chose, ce qui serait utile, c'est de la placer, évidemment, au sud de ce bloc du Closelet, puisque le sud est plat et que pour une personne à mobilité réduite, pour avoir une place handicapée, c'est quand même le meilleur endroit, c'est au sud. Maintenant, si en sortant sa chaise, elle a d'un côté le trottoir, d'un côté la piste de vélo et d'un autre côté les voitures qui peuvent passer, ça peut être un peu stressant pour cette personne-là.

Ensuite, j'ai la troisième solution qui s'inspire des systèmes de livraison à domicile. Vous savez, j'ai de la famille à Paris, j'ai une tante qui a un certain âge et qui me dit, mais enfin, moi, je vais faire les courses dans le quartier, et dès que j'ai plus que 50 francs de courses, je me fais livrer. Dans tous les magasins, c'est comme ça. Donc je me suis dit, pourquoi n'est-ce pas comme ça à Lausanne, systématiquement, puisqu'il y a des grandes villes qui le font ? Où en est-on pour ce genre de chose ? Donc là, je demande de s'en inspirer et de proposer peut-être un système à Lausanne.

La résolution 4, c'est de consulter systématiquement tous les commerçants à proximité d'une zone prévue pour un réaménagement et tienne compte de leur avis et besoin. Ça ne m'étonne pas que ceux que vous citez, c'est Migros Vaud. Evidemment que Migros Vaud vous dira que c'est très bien la mobilité, etc. Là, moi, j'ai parlé aux gérants et aux caissières et au personnel de cette Migros. Evidemment, elles, elles se plaignent plus d'avoir des plaintes tous les jours des clients et puis il y a une baisse de fréquentation. Donc, évidemment, il y a une différence entre une politique globale et une politique locale. Donc là, je n'ai pas eu la même intervention que ce qui a été cité dans le *Lausanne Cité*. Alors, ça ne m'étonne pas, mais d'une façon générale, les commerçants ont l'impression de ne pas avoir été écoutés. Je reviendrai sur la deuxième résolution plutôt sur les aspects des commerçants, parce que, pour moi, ici, dans cette première interpellation urgente, pour moi, c'est important de tenir compte des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et aussi des familles nombreuses, qui doivent faire des courses assez volumineuses le week-end.

Résolution Piron 1 sur interpellation urgente

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie les aménagements autour du centre commercial du Closelet afin de rendre cette zone sécuritaire, autant pour les personnes en voiture qu'à vélo, et permette aux personnes avec un caddie d'accéder avec facilité et sans risque à leur véhicule.

Résolution Piron 2 sur interpellation urgente

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prévoie 1 à 2 places de parc pour les personnes à mobilité réduite au bénéfice d'un macaron handicapées dans cette zone du Closelet, en particulier pour faciliter l'accès de ces personnes et à leurs proches aux commerces et à la pharmacie 24.

Résolution Piron 3 sur interpellation urgente

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'inspire des systèmes de livraison à domicile organisés dans d'autres grandes villes pour proposer un système à Lausanne.

Résolution Piron 4 sur interpellation urgente

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité consulte systématiquement les commerces à proximité d'une zone prévue pour un réaménagement et tienne compte de leur avis et besoins.

Interpellation de Mme Françoise Piron : « Stop à la politique du "on supprime d'abord, on verra après" »

Développement

(insérer doc)

Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

Discussion

M. Valentin Christe (UDC) : – Voilà un nouveau quartier terrassé par la politique de mobilité qui est conduite par la majorité de cette Ville et par la politique de gestion des espaces publics, si tant est qu'on puisse parler de gestion en l'espèce.

On pourrait évidemment croire de prime abord qu'il s'agit d'une politique qui soit sans queue ni tête. En réalité, c'est tout l'inverse. Il s'agit d'une politique qui est délibérément attentatoire aux libertés publiques et notamment à celle de se mouvoir autrement selon les formes prescrites par la majorité de cette Ville. On pourrait évidemment ergoter longuement sur le fait que de nombreux habitants ne peuvent pas se déplacer à vélo ou en bus, en particulier lorsqu'on est rattrapé par l'âge, lorsqu'on a des problèmes de santé, lorsqu'on doit déplacer non seulement sa propre et auguste personne, mais aussi, par exemple, ses enfants ou des effets encombrants. Je ne vais pas m'appesantir trop longuement là-dessus.

Je relève quand même en matière de places de parking pour les personnes à mobilité réduite ou des places de livraison, le Conseil communal a déjà eu à de nombreuses reprises l'occasion de se saisir du sujet et de rappeler l'importance qu'il y a d'aménager ces espaces de manière un peu plus spontanée que postérieurement à des demandes. S'agissant des places de livraison, un certain nombre de contraventions qui n'auront pas manqué d'être délivrées à l'intention notamment des commerçants qui auraient le malheur, imaginez un peu, de vouloir travailler, et donc de devoir se faire livrer des effets dans leurs échoppes. Donc là, évidemment, il y a lieu d'être beaucoup plus proactif.

On a bien évidemment entendu le plaidoyer de la municipale de la Mobilité concernant l'espace public, qui est fini et non extensible. C'est dommage, madame Germond, que lorsque vous coiffez votre autre casquette, qui est celle de municipale en matière des finances, vous ne vous appliquez pas la même rigueur. Quoi qu'il en soit, je crois que l'aménagement concret de ces espaces, lorsqu'on fait l'effort de se déplacer sur place, laisse songeur, c'est le moins qu'on puisse dire. On a de larges portions de la route qui sont totalement inoccupées et leur accès est bloqué au moyen de poteaux. On peut quand même s'étonner d'un tel gaspillage d'espace public dans une ville où on nous dit et on nous répète en permanence qu'il est très précieux.

Et puis, on relèvera quand même aussi le discours contradictoire parmi les commerçants, en tout cas telle qu'il nous est rapporté par la Municipalité et par la presse. Il ne s'agit pas ici de faire le procès de la Migros, mais enfin, je constate évidemment qu'elle s'adapte à la gentrification du quartier et donc de sa clientèle, on va le dire clairement. Ce qui est amusant aussi quand même, c'est que la Migros, ou d'autres grandes enseignes d'ailleurs, ne sont pas particulièrement gênées par les possibilités qui leur ont été offertes dans leur temps d'aménager des parkings géants à proximité des centres commerciaux immenses qu'elles ont pu édifier en périphérie de Lausanne. En bon français on appelle ça de l'écoblanchiment, mais il se trouve que là où la Migros ou d'autres en

l'occurrence peuvent s'adapter à leur clientèle selon le secteur concerné, un petit chocolatier local ne peut pas créer un hyper marché du chocolat en périphérie avec un parking de 400 places, par exemple à Ecublens. Donc là il y a quand même une hypocrisie assez majeure qu'on peut constater.

Et puis les petits commerçants constatent évidemment qu'une partie de leur clientèle ne peut pas faire autrement que de venir en voiture. C'est ce que nous ont dit ceux de la rue de Bourg, c'est ce que nous ont dit ceux de Marterey, c'est ce que nous ont dit ceux de l'avenue d'Ouchy lorsqu'ils ont fait opposition à un certain nombre de réaménagements, vous le savez. Et puis accessoirement, c'est ce que l'UDC s'échine à répéter dans ce Conseil communal de manière assez infructueuse.

En ce qui concerne le peu d'avis négatifs qui apparemment seraient parvenus jusqu'aux oreilles de la Municipalité du haut de sa tour d'ivoire, je suis quand même un peu surpris de constater qu'un journaliste de Lausanne-Cité réussit en, semble-t-il, un bref laps de temps à récolter de nombreux témoignages insatisfaits, alors que la Municipalité visiblement en a été incapable. Mais visiblement, et puisque ce qu'on dit dans ce Conseil communal ne semble pas avoir d'influence sur la Municipalité peut-être qu'il faut ici inviter les commerçants, leurs clients, les riverains et puis finalement toutes les personnes concernées à se plaindre directement auprès de la Municipalité, que ce soit par exemple par des courriers, par des lettres ouvertes ou peut-être par des pétitions. Avec un peu de chance, l'audience publique de ces démarches aidant les augustes autorités municipales entendront un peu plus volontiers ces discours. Il s'agit finalement de gens qui souhaitent travailler et qui n'ont pas envie de leur commerce faire faillite. Je pense que la Municipalité devrait aussi s'en préoccuper un peu plus. Il s'agit finalement d'emplois à Lausanne. C'est un peu la clé autour de ces débats.

Donc en ce qui nous concerne, et plus précisément en s'agissant de ces résolutions, nous allons dans l'ensemble les soutenir, sauf la trois, parce que là, on est vraiment en train de créer un cataplasme sur une jambe de bois et de complexifier encore plus un problème qui, finalement, pourrait être réglé de manière simple, c'est-à-dire en créant des aménagements publics qui répondent réellement aux besoins des gens et pas juste à ceux d'une petite caste qui veut imposer ses vues à l'ensemble de la collectivité.

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une deuxième interpellation qu'on m'a demandé de défendre aussi ce soir. J'en profite, je ne vais pas vous faire les questions parce qu'on revient toujours un petit peu sur les mêmes choses.

Je vais revenir sur l'aspect des commerçants. Dire aussi, puisque cette résolution c'était suite à l'aménagement qui a eu de toute une série sur l'avenue d'Ouchy. Il y a des commerçants sur l'avenue d'Ouchy qui m'ont dit qu'effectivement, quelqu'un de la Ville est venu leur demander ce qu'on devrait faire dans les nouveaux aménagements, et ils ont dit qu'ils avaient besoin d'une place de livraison. Vous pouvez aller voir sur l'avenue d'Ouchy, il y a toute une série de commerçants et la place de livraison est en face du côté où il n'y a aucun commerçant et aucun résident non plus. Donc je vous laisse imaginer ce que ça donne, c'est-à-dire vous prenez votre livraison et vous traversez au milieu de l'avenue d'Ouchy, parce que vous n'allez pas avec quelque chose de lourd remonter, redescendre, etc. Donc ils ne comprennent pas l'emplacement de cette place de livraison.

Quant à la baisse des commerces, concrètement, depuis quelque temps, j'ai des personnes dans le quartier, notamment un couple de commerçants qui sont au boulevard de Grancy depuis presque trente ans, je ne vais pas les citer, mais en tout cas ils m'ont dit « on a une baisse de chiffre d'affaires de 20%, et on ne peut pas tellement diminuer notre propre salaire ». Ils ont des salaires en 3000 et 3500 francs. Voilà ce qu'ils s'accordent comme salaire aujourd'hui, et qu'ils ne veulent pas toucher, parce qu'ils estiment quand même que, pour travailler sept jours sur sept, parce que le week-end, ils font leur comptabilité, que la journée, ils sont toujours dans cette boutique. Ils ont vraiment des clients qui ont dit « on ne vient plus à Lausanne parce qu'on ne peut plus se parquer, etc. ». Je ne dis pas, je pense que leurs enfants qui vont reprendre, et j'espère cette boutique ne va pas disparaître, vont passer au numérique et vont faire des livraisons et vont passer dans une technologie différente. Mais en attendant, ce sont des personnes qui sont en souffrance.

Je vais donc poser mes trois autres résolutions. Pour la première résolution, c'était aussi le sujet de cette interpellation, et je vous remercie, parce qu'il y a quelque chose qui a été mis en place et que les entreprises lausannoises ont reçu. Il y avait ces macarons multizones. Les entreprises avaient le droit à trois macarons multizones et ces macarons ont été augmentés à dix – je ne sais plus exactement, c'est marqué quelque part, mais je n'ai pas sous les yeux. Les macarons multizones

ont été proposés aux entreprises et le nombre de macarons multizones qu'on pouvait avoir par entreprise et a été fortement augmenté. Ça, c'est quelque chose dont je remercie la Municipalité parce qu'effectivement, les réparateurs et les dépannages et les électriciens avaient besoin de pouvoir se parquer plus facilement, parce qu'ils portent des choses lourdes et ils doivent intervenir d'urgence auprès des habitants. L'entreprise que j'ai encore contactée ce matin m'a dit qu'ils ont une vingtaine de réparateurs qui sont dans toute la ville tous les jours, donc maintenant avec la moitié au rang des multicartes donc ça c'est quelque chose de bien.

Reste la question des entreprises qui sont en dehors de la ville et donc qui me disent « on ne vient plus à Lausanne, parce qu'on ne trouve pas de place de parc, donc si on doit aller réparer quelque chose au centre-ville de Lausanne ou à Lausanne, on ne vient pas ». Et ça, je l'entends. Il y a des entreprises qui refusent de venir vous dépanner parce que vous habitez Lausanne. Je dis simplement quelle solution on peut trouver pour leur faciliter cette possibilité de parquer facilement quand ils sont des entreprises de réparation et de dépannage implantées hors du territoire lausannois. Donc je propose des possibilités.

La deuxième résolution, vous savez que les proches aidants, c'est un peu mon dada et mon combat. On me dit que ce n'est pas le macaron proche aidant, ce n'est pas ça. On me parle de gratuité d'un macaron proche aidant. Je ne demande pas la gratuité, je demande simplement qu'on puisse avoir plusieurs zones en Ville de Lausanne, c'est-à-dire si on a un macaron dans une zone, si vous avez un parent qui est dans une autre zone de la ville, on puisse, comme faire comme les entreprises. Je crois que c'est 600 francs au lieu de 500 francs pour avoir un multizone. Pourquoi ne pas aller dans ce débat là pour le multizone ? C'est donc l'idée de cette résolution 2. La troisième résolution, c'est d'informer les personnes qui sont à mobilité réduite, comme ces personnes qui se plaignent de ne pas avoir assez de places de parc. Je pense qu'elles ne savent pas qu'il suffit de demander, elles ne connaissent pas les démarches pour les demander. Je demande qu'on les informe de ces possibilités.

Résolution Piron 1 sur interpellation ordinaire

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie et propose des possibilités pour faciliter le stationnement aux entreprises de réparation et de dépannage implantées hors du territoire lausannois qui doivent intervenir à Lausanne.

Résolution Piron 2 sur interpellation ordinaire

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie la possibilité de fournir un macaron de stationnement multizone aux personnes proches aidantes dans le même esprit que le système proposé aux entreprises implantées à Lausanne

Résolution Piron 3 sur interpellation ordinaire

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe les personnes bénéficiant d'un macaron handicapé de la possibilité et des démarches à effectuer pour faire une demande de création d'une place de stationnement PMR.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Nous ne ferons pas un énième débat ce soir, ou on ne participera pas en tout cas, sur le sujet de l'omniprésence des voitures en ville, les nuisances et les dangers qu'elles représentent. Je dirais juste ça en préambule avant de présenter la position du groupe Ensemble à Gauche sur les résolutions de Mme Piron.

Nous refuserons donc la première, qui va justement dans le sens des voitures. La réponse de la Municipalité nous a convaincus. Nous refuserons aussi la quatrième résolution. Les profits des magasins ne sont pas proportionnels à leur accès aux voitures. Il est nécessaire de partager les espaces afin qu'il soit plus aisé de s'y rendre en transports publics, à vélo à pied, et ça passe nécessairement par une réduction du nombre de voitures dans les quartiers de cette ville, y compris le quartier du Closelet, où SUV et voitures de luxe pullulent malheureusement depuis plusieurs années.

Concernant la deuxième résolution, nous sommes favorables, et pour la troisième, nous mentionnons qu'il existe déjà un service de livraison – Dring Dring, donc – qui livre les courses des personnes à vélo. C'est un partenariat entre certains commerces, la commune et une petite participation personnelle. Je pense que ce service existe, mais nous ne nous y opposerons pas et

voterons cette résolution. Peut-être que cela encouragera la Migros à fournir un tel service, qui pourrait être vraiment utile à ce quartier.

M. Oleg Gafner (Les Verts) : – Le groupe des Verts et Jeunes Verts remercie également l'interpellatrice pour ses deux textes. Je déclare moi aussi mes intérêts : j'habite le même quartier que Mme Piron. Mme Piron le sait, on se croise au rayon primeurs de cette dite Migros et on a le chic des discussions politiques à cet endroit.

A titre personnel et préliminaire, je me permets d'émettre quelques regrets, notamment sur la forme de l'interpellation. Premièrement je trouve que certaines invectives sont un peu fortes, notamment la comparaison de ces mesures avec une guerre. Franchement vu le contexte actuel, je trouve ça quelque peu gênant. Et puis dire aussi que les autres invectives d'un autre genre, d'une autre nature sont tout autant nombreuses, mais ne sont jamais corroborées de données permettant de considérer plus sérieusement l'existence et l'ampleur dudit problème, Mme la municipale nous l'a d'ailleurs dit, les mesures sont récentes, datent au plus tôt du mois d'avril de l'année passée. Donc je regrette justement le fait qu'on ait peu de données autres que ce que vous rapportez, vous, madame Piron, pour débat de ce soir, non pas de ce qu'on vous a dit, mais précisément de choses qui ont pu être notamment objectivées.

Sur la forme encore je ne comprends pas non plus le caractère urgent de l'interpellation, notamment parce que, ce que vous décriez, ce sont des effets de mesures qui viennent d'être prises, et si justement on veut pouvoir mesurer les effets de mesures qui viennent d'être prises, il faut laisser le temps à ces mesures – vous parliez d'habitude juste avant –, laisser le temps à ces mesures de s'implémenter dans la vie de quartier et de regarder, quand on peut estimer qu'elles ont véritablement été intégrées à la vie de quartier, si elles ont eu les effets que vous décriez si énergétiquement dans votre interpellation, ou si en fait elles ont pu avoir d'autres issues. Donc on ne fait finalement ce soir qu'une liste d'hypothèses, que certains constats ont telles répercussions, mais sans avoir aucune garantie que ceci soit représentatif, non seulement de la vie de l'ensemble des habitants. Je vous le dis, moi, je fais mes courses à vélo. Je ne suis pas le seul ; je suis jeune, en effet, mais je ne suis pas le seul. Il n'y a pas que des jeunes qui se parquent au vélo. Rien qu'hier, j'ai fait mes courses à vélo, une famille avec des enfants et une remorque était à côté de moi, il y avait d'autres personnes, enfin voilà. J'aurais bien voulu avoir un débat si c'était un vrai phénomène de fond, mais on manque de données et on manque d'autres informations que vos seuls retours.

Sur le fond maintenant, Mme la Municipale l'a dit, cette mesure n'est pas une mesure isolée, prise par elle-même, qui ferait du Closelet un îlot isolé au centre de la Ville de Lausanne. Ça s'inscrit bien dans un paquet de mesures, qu'on vote préavis après préavis, donc cette mesure s'inscrit en toute cohérence avec les engagements pris par la majorité de ce Conseil et par la majorité de la Municipalité.

Si je critiquais la forme, madame Piron, c'est aussi parce que, finalement, je peux vous faire le contre-récit de toutes les personnes que je connais dans le quartier, jeunes ou pas jeunes, en famille ou pas famille, qui, elles, se réjouissent, comme moi, de ces aménagements. Des personnes qui, comme moi, utilisent ces pistes cyclables et s'énervent du fait que, finalement, visiblement, l'enjeu des places de parc ne sont pas qu'une question d'accès au commerce, puisqu'encore très récemment, le soir, sur les bandes cyclables sont parquées des voitures, alors que tous les commerces sont fermés. Donc visiblement, l'enjeu des places de parc ne se limite pas à la question des commerces, mais juste aux habitudes de mobilité de certaines personnes, ça, on le sait, on le re-sait. Finalement, resserrer le seul débat sur les questions d'accès aux commerces n'est pas visiblement l'ensemble de l'enjeu de ces aménagements.

Pour prendre un peu de hauteur, mais, à nouveau, je critique le fait qu'on n'ait pas assez de recul par rapport à ces mesures, une des seules autres ressources qu'on a à disposition, c'est la presse. Mme la municipale a fait état de l'article de Lausanne-Cité, que j'ai lu aussi. J'avais aussi prévu de le citer. Vous m'avez pris l'idée, mais c'est tant mieux. Finalement c'est là que ça cloche parce que vu qu'on a tous et vous avez tous lu le Lausanne-Cité, si on compare le texte de Lausanne-Cité et des échos d'autres personnes que vous-même, madame Piron, et ce que vous affirmez dans le texte de votre interpellation, il y a des hiatus. Par exemple, vous proposez notamment dans le texte de votre interpellation des services de livraison, et un commerçant a mis en place dit service de livraison à ses propres frais et dit que le service ne trouve pas preneur. Donc est-ce qu'on doit vraiment s'étonner à si court terme de l'absence d'un service de livraison, quand on sait que certaines

personnes ont tenté de le mettre en place et que ça ne répond pas aux besoins, ou est-ce qu'on peut émettre d'autres hypothèses, puisqu'on ne fait que ça ce soir, notamment celle du fait que finalement l'agacement de cette modification est plutôt due au fait d'habitudes de certaines personnes à se déplacer uniquement en voiture, et qui se retrouvent finalement frustrées de ne plus pour pouvoir venir en voiture. Mais voilà, je ne fais que des hypothèses, c'est peut-être faux, mais, à nouveau, je regrette le fait qu'on n'ait pas d'autres mesures.

Dire aussi que d'autres commerçants accueillent, eux, positivement les mesures. Vous savez aussi peut-être comme moi que certains commerçants, notamment une boulangerie juste en face, on fait très régulièrement la queue devant ce commerce pour avoir accès au pain. Finalement, il y a des vérités et des contre-vérités qu'on peut se faire aussi sur ce que vous constatez.

D'autres éléments sont aussi possibles à relever. Peut-être en réaction à ce qu'a dit M. Christe. A vous entendre, on aurait l'impression que toute place de parc a été supprimée, mais, si vous allez au Closelet, vous remarquez quand même que le centre du Closelet n'est pas cerné par des pistes cyclables. Il est entouré de places de parc qui ont été déplacées de quelques mètres pour la piste cyclable. Alors, certaines ont été supprimées, mais les places de parc sont toujours bel et bien là. Si on veut parler des enjeux de croisement, notamment des passages piétons aménagés, on peut aussi parler du fait qu'il n'y a pas de danger particulier, c'est juste que, maintenant, les passages piétons ne coupent pas uniquement la route, mais coupent aussi une piste cyclable. Donc maintenant, on doit regarder à gauche et à droite avant de traverser la route et la piste cyclable, mais ça fait partie des nouveaux aménagements et des nouvelles habitudes qu'on peut avoir à prendre.

Et puis enfin, et ensuite je viendrai à notre position sur les résolutions, peut-être aussi que l'occasion de ce débat est de se poser la question de ce qu'on veut pour une centralité de quartier comme un centre commercial. Ce que je souhaite, en tout cas, c'est qu'on puisse avoir un endroit vivant, apaisé, où on peut circuler par tous les modes de transport, et puis notamment à vélo, et c'est ce qui est aujourd'hui proposé, en plus des deux routes, qui sont maintenues, l'une comme l'autre, autour du centre commercial.

Enfin, un dernier élément encore de fond et ensuite je vous présente la position des Verts et Jeunes Vertes sur les résolutions, c'est quand même celle de la sécurité des cyclistes. Vous vous en émouvez dans votre texte, mais la première mesure qu'on demande en tant que cycliste, c'est d'être séparé des voitures pour notre déplacement, et c'est en l'occurrence ce qui est fait. Alors, c'est vrai que j'aurais tendance à vous dire que la peinture, ce n'est pas l'infrastructure, ça je suis d'accord avec vous. J'aimerais bien que ce soit quelque chose de plus pérenne que ce qui a été mis en place, mais si, justement, cette mesure est si affreuse, le fait que ce soit de la peinture et des poteaux, ça permettrait d'avoir des modifications à court terme, à moyen terme, et de rectifier certaines erreurs. Néanmoins, actuellement, l'effort de la Ville vis-à-vis de ce projet a été notamment dans le but de sécuriser les cyclistes et je ne vois pas pourquoi on sécuriserait les cyclistes en prenant d'autres mesures que celles qui ont été prises récemment.

Tout ça pour dire que le groupe des Verts et Jeunes Vertes a priori, dans son ensemble, si ce n'est dans sa majorité, prévoit de refuser les résolutions 1, 3 et 4 de l'interpellation urgente. On votera la résolution numéro 2 de l'interpellation urgente, en espérant que cela réponde à un besoin.

Concernant l'interpellation ordinaire, nous refuserons a priori les résolutions 1 et 2, principalement parce que la 2 a tout le contenu d'un postulat qui mériterait une discussion de fond, notamment parce que ça représenterait peut-être l'accès à de nombreuses places. En plus, la formulation est vraiment celle d'un postulat. Nous accepterons a priori la résolution numéro 3.

Mme Sarah Neumann (soc.) : – Si, à première vue, il me paraissait une bonne idée de traiter ces deux interpellations en une, comme à vous, il me semble qu'aujourd'hui on se retrouve avec une soirée en poupées russes. Il est difficile de retrouver ses petits, de savoir quelle résolution répond à quoi, et il y en a tant qu'on ne peut même pas les avoir toutes affichées sous les yeux en même temps, ce qui est un peu difficile pour préparer à l'arraché une intervention.

Toutefois, à la différence de l'interpellatrice, je ne vais faire qu'une seule prise de position politique globale, une prise de position dont les lignes de force risquent de ne guère vous surprendre. Néanmoins il n'y a pas de raison pour que nous n'occupions pas, nous aussi, le micro quelques minutes pour les rappeler. Ensuite, j'aborderai les 4 + 3 résolutions = 7, pour vous dire ce qui, à

première vue, me semble vouloir être les votes du groupe socialiste, tout en sachant qu'évidemment nous les découvrons en live et donc que ce n'est pas encore une profession de foi.

L'interpellation que nous traitons ce soir en priorité, donc l'interpellation urgente, s'insurge, c'est vraiment son ton, sur les aménagements du quartier du Closelet à proximité de la gare. Et peut-être en la lisant, il faut qu'on se rappelle que toute transformation du paysage, toute transformation des habitudes nécessite une phase d'adaptation, une phase d'ajustement. D'abord pour les usagers, qui doivent changer leurs habitudes, et c'est difficile. Devant chez moi, il y a une piste cyclable à contresens depuis deux mois. Un jour sur deux, je l'oublie. Donc je dois moi aussi changer mes habitudes, et pourtant qu'est-ce que je suis contente de cette piste cyclable. Donc oui, ça prend un peu de temps.

Et puis il y a aussi des adaptations à faire par les concepteurs, qui ont pu effectivement parfois ne pas prendre en compte complètement certains éléments. Et je crois que la Mme la directrice a largement évoqué ces possibilités d'adaptation. Moi-même, dans le quartier que je vous cite, je les ai vues à l'œuvre. Des habitants avaient des demandes spécifiques d'amélioration, ils les ont formulées à la direction, elles ont été prises en compte. Alors oui, on peut demander des adaptations, ou on peut procéder par voie d'interpellation ordinaire, doublée d'une interpellation urgente. C'est aussi une option, et ça nous permet de rouvrir une énième fois le débat sur la place de la voiture en ville.

Alors, une énième fois, au sein du groupe socialiste, nous allons assumer ce choix politique. On peut le qualifier d'implacable, on peut le qualifier de guerre, pour utiliser les mots de l'interpellation, ou les mots utilisés aussi ce soir par M. Christe, ou on peut admettre simplement qu'une fois qu'on s'est habitués au changement, ça amène plus de douceur dans les rues que nous habitons et que nous traversons, et que c'est une politique de paix, pas une politique de guerre. Nos commerces au centre-ville sont accessibles à pied, ils le sont de plus en plus en vélo, malgré la pente, et grâce aux réaménagements qui sont incriminés ce soir. Et ils le sont en transport public. Il suffit de quelques pas. Le centre commercial du Closelet est à 82 mètres de l'arrêt Mont-Fleury, à 96 mètres de l'arrêt Closelet, et à 300 mètres de l'arrêt du m2 Grancy ; 82 mètres, à mon avis, c'est moins que le temps de traverser les rayons de la Migros du Closelet.

Non, la voiture n'est pas un mode de déplacement adéquat en cœur de ville, à l'exception des cas particuliers de la mobilité réduite. Les places de stationnement doivent empiéter moins sur l'espace public. C'est la politique que mène la Ville, quartier par quartier, même si cela doit nous amener à traiter une interpellation urgente par quartier. Le taux de véhicules par foyer lausannois baisse. Il est logique que le stationnement public suive le mouvement, d'autant plus logique dans le quartier de la gare, parce que, malgré les nombreux retards qu'on sait, c'est un quartier qui est assez bien desservi en transports publics. Le véhicule individuel, on doit s'en servir, oui, ça reste une très bonne invention, mais on doit s'en servir à bon escient pour des trajets qu'on ne peut pas faire en transports publics pour des questions d'horaire, de desserte, pas pour faire des achats au centre-ville. Le centre-ville est facilement accessible autrement. Et vu la densité du quartier sous gare, je doute que le centre commercial du Closelet, ou une quelconque échoppe qui a un projet commercial viable soit mis en faillite parce que les habitants des autres quartiers n'y viennent plus en voiture pour faire leurs courses. Visiblement, le géant orange est de mon avis.

Au contraire, un réaménagement comme celui-là contribue à ce qu'on puisse faire évoluer, quand on sait possible dans notre mobilité, nos habitudes de mobilité quotidienne. Et puis, il faut rappeler que celles et ceux qui habitent dans le quartier sous gare ont un privilège, celui d'habiter déjà dans un quartier qui répond largement aux critères de ce qu'on appelle la ville au quart d'heure. C'est un concept qui est au cœur des politiques urbaines socialistes et qui est désormais appelé de ses vœux par le groupe politique de l'interpellatrice. Donc, à ce titre-là, nous allons aborder les résolutions et on va commencer par les résolutions d'interpellation urgentes.

La première, nous la refuserons. Nous ne voulons pas de mesures d'aménagement urbain qui encouragent des véhicules parkés partout au cœur des quartiers et devant les commerces. La résolution 2, la directrice de la mobilité s'y est déjà engagée. Nous pouvons donc la soutenir. La résolution 3, le système de livraison à domicile, pour évaluer la pertinence d'un tel projet, il nous semble que ça devrait plutôt faire l'objet d'un postulat spécifique que d'une résolution sur une interpellation urgente portant sur l'aménagement d'un quartier spécifique. A ce titre-là, et plutôt pour des questions de forme, nous la refuserons. Enfin, la quatrième, de l'information des usagers,

habitants et commerces des quartiers, oui ; une consultation systématique, non. On a une politique de pacification des rues qui est en route. Nous allons la mettre en œuvre. Elle a été consolidée par le vote de nombreux plans directeurs, climat, etc. Il n'est pas possible de consulter pour chaque rue, chaque enseigne. Donc nous la refuserons.

Sur l'autre interpellation, l'ancienne, pour proposer des facilités de stationnement à des entreprises situées hors Lausanne, la réponse est non. La Ville de Lausanne n'a pas mobilisé des ressources pour soutenir des entreprises qui ne sont pas installées à Lausanne et pas fiscalisées à Lausanne. La résolution 2 est intéressante, mais nous paraît complexe à mettre en œuvre. En effet, on peut tout à fait être proche aidant deux heures par jour ou cinq heures par semaine, sans l'être le reste du temps. Donc il nous paraît difficile d'offrir un macaron multizone à toutes les personnes concernées par la situation de proche aidant. Et puis, la résolution 3, elle nous pose des questions dans sa rédaction. Il nous semble qu'elle semble impliquer une espèce de droit à la création de places PMR. Pour autant, je pense que, pour le fond de ce qu'elle présente, nous allons la soutenir et demander ainsi à la Municipalité d'évaluer comment elle peut bien communiquer aux personnes, au bénéfice d'un macaron handicapé comment elles peuvent assurer leur meilleure accessibilité universelle possible dans leur vie quotidienne. Voilà donc en synthèse ce que je voulais dire.

Mme Marlène Bérard (PLR) : – Je salue l'intervention de ma préopinante et sa tentative de rassurer ce Conseil communal sur les aménagements qui sont pourtant extrêmement mal réalisés au Closelet.

Au fond, ce soir, la Municipalité démontre, une fois de plus, son incroyable talent pour l'aménagement des espaces publics. Après la gare et ses équipements sportifs extrêmement performants, modernes et bien entretenus, nous avons le droit à un quartier du Closelet, digne d'un tableau de Picasso, qui ressemble plus à un parcours du Gymkhana qu'à un véritable quartier convivial. Au fond, à qui servent ces aménagements ? Aux cyclistes ? Je ne le pense pas, compte tenu de la dangerosité de la réalisation. Aux habitants du quartier ? Je ne le pense pas non plus, parce que plus personne ne peut circuler dans le quartier, que ce soit à pied, à vélo, en scooter ou en voiture. Alors, est-ce que ça profite aux commerçants ? Eh bien, pas non plus, parce que plus personne ne peut accéder aux commerces.

Je remercie Mme Piron pour cette interpellation, qui permet, au fond, aujourd'hui à la Ville de confirmer que, pour elle, le bonheur d'un quartier, c'est de rechercher une place de parc en tournant comme une hélice dans un quartier, d'aller faire ses courses hors du quartier, parce que c'est plus possible de le faire là où on habite, de prier pour que, quand on circule à vélo, on n'ait pas d'accident avec un piéton, avec un bus ou avec un bloc de béton. Personnellement, ce n'est pas le bonheur que j'attends dans cette ville, et je le regrette. Je regrette également, au fond, cette pensée unique. On pense qu'il est juste que tout le monde vive comme soi-même on vit. Eh bien non. Il y a certaines personnes qui ont d'autres besoins et aujourd'hui, ces besoins, en tout cas au Closelet, ne sont pas garantis, et c'est fort dommage. C'est la raison pour laquelle je vous encourage à soutenir l'entier des résolutions déposées ce soir par Mme Piron.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je renonce.

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Alors, je soutiens pleinement notre camarade Françoise Piron. Montchoisi est le Closelet, le quartier de mon école infantine. Le café du Mogador est le deuxième bureau de beaucoup d'entre nous. Les valeureux tenanciers ont enlevé les parasols avec la publicité, acheté des tables et des chaises en bois pour la terrasse pour se conformer aux nouvelles directives contraignantes. Ils constatent une nette baisse de la fréquentation aux heures de repas en particulier. Jusqu'à 20 h, on risque 40 francs d'amende, qui s'ajoutent au prix du menu du jour ou d'une boisson. Après, on réunit des commissions sur la solitude des personnes âgées et d'autres catégories de contribuables. Nous sommes nombreux à rejoindre les commerces de Crissier ou d'Ecublens et à nous arrêter dans les établissements de ces communes accueillantes. Et pensons aussi aux clients de la Pharmacie 24, dont certains se traînent depuis des places de parc trop éloignées, les places devant étant overbookées.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je ne vais pas encore m'étendre, mais je voudrais juste vous dire que je suis désolée que ce débat se focalise comme il est, parce que moi, ce que je voulais défendre, c'est les personnes âgées du quartier, c'est les personnes à mobilité réduite dont je vous ai donné d'exemple ; elles sont en danger, elles ont un peu peur. Donc je veux bien, elles vont peut-être s'habituer et ne plus avoir peur dans quelques mois. Mais moi, je trouve important. Ce n'est pas

pour moi que je le dis et ce n'est pas pour des gens jeunes et en bonne santé, même si je suis toujours en bonne santé et moins jeune que certains dans cet hémicycle. Mais je voulais vraiment donner la parole, et qu'elle soit entendue, à ces personnes, qui ont besoin et qui n'arrivent plus à porter et qui ont de la difficulté avec l'âge.

Alors qu'avec l'âge, vous allez tous avoir des petits bobos un jour qui feront que ça sera moins facile de prendre un vélo et de faire vos courses et vous aurez besoin de l'aide pour faire des courses. Alors je remercie tous ceux qui vont au moins soutenir deux des résolutions présentées, mais je regrette que ce public n'ait pas plus de voix ce soir.

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Le débat de ce soir m'amène quand même à faire quelques remarques. Je ne vais pas être très longue, mais je suis persuadée, madame Germond, que vous et vos services, si les choses étaient mieux faites, je ne dis pas que personne ne gueulerait, parce qu'il y a toujours des gens qui sont mécontents quand on change quelque chose, mais je suis persuadée que si les choses étaient faites moins rapidement, pas du jour au lendemain, comme c'est le cas notamment, qu'il y aurait moins de personnes qui râleraient sur ces changements. Et on voit, par le nombre de nos interpellations urgentes, on voit par le nombre de mentions dans la presse des habitants qui râlent pour le moindre changement dans les quartiers, si on prenait le temps, s'il y avait une meilleure communication sur les changements qui étaient envisagés, eh bien la situation elle serait beaucoup plus apaisée. Et ça, je pense qu'avec la plupart des groupes, on devrait quand même pouvoir être d'accord là-dessus.

Ensuite, il y a une autre chose que je reproche, madame Germond, à vous et à vos services parfois, ou quand même souvent, c'est cette culture où vous ne revenez jamais en arrière. Aujourd'hui, on a quand même l'impression que, dès que quelque chose a été mis en place, ce serait un échec pour vous de revenir en arrière et d'admettre peut-être que des fois, il y a tel ou tel aménagement qu'on n'a pas fait correctement. Et ce n'est pas grave, finalement, de dire qu'on aurait peut-être dû faire ci, faire comme ça. Je pense, au contraire, que c'est une preuve de compréhension de la population et des besoins des gens de se dire, peut-être, finalement qu'on devrait revenir en arrière sur certaines choses. Malheureusement, ce qu'on voit, et c'est aussi pourquoi le PLR revient systématiquement avec des interpellations urgentes sur des sujets qui, peut-être, ne vous préoccupent pas, où vous dites qu'on fait ennemi une fois le procès de la voiture, ou le procès des modèles de mobilité au sein de la ville. Mais moi, je suis quand même persuadée que si, des fois, on acceptait de revenir en arrière sur certains aménagements, eh bien, tout le monde serait apaisé.

Une dernière chose que j'aimerais dire par rapport aux nombreuses résolutions que Mme Piron vous présente ce soir, je vous invite naturellement à les soutenir. Vous savez l'impact qu'ont les résolutions parfois pour la Municipalité, mais je vous invite à les soutenir, non pas parce qu'il y a un besoin spécifique, mais parce qu'il y a ce côté du vivre ensemble qui est aujourd'hui dans le Closelet, ce besoin du vivre ensemble correctement qui n'est pas réalisé. C'est le message qu'on essaie de faire passer. Et là je pense que, monsieur Gafner, ou madame Neumann, vous pourrez être d'accord sur le fait que peut-être que pour vous c'est ok, mais pour certains habitants du quartier ce n'est pas ok. Et quand ça ne convient pas, même à la majorité, eh bien, ça vaut la peine de renvoyer la Municipalité à sa copie. Alors je vous invite à soutenir les résolutions qu'on vous propose ce soir.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, rapidement, juste pour répondre à ce dernier élément, parce que je pense que c'est important de dire que la communication, la concertation elle se fait très largement. Il y a de très nombreux courriers qui partent chaque année pour chaque modification dans les quartiers pour donner les éléments aux personnes concernées. Le Service de la mobilité, plus tous les courriers qui me sont adressés en direct, c'est environ 1500 réactions chaque année qui sont traitées, auxquelles on répond, etc. Donc le lien est fort avec la population.

Et puis, revenir en arrière, là aussi, ce n'est pas exact ce qui a été dit ici. Il y a souvent des adaptations de projets qui sont faites. Je pense que même dans ce Conseil, vous êtes plusieurs à m'écrire de temps à autre, on adapte des projets, on fait des petites choses en réaction, etc. Donc elles sont faites. Par contre, la ligne est fixée ici par votre Conseil. On va aller dans le sens pour donner plus d'espace public aux mobilités durables et ça suscite des réactions. C'est normal, on change la façon de vivre qu'on a eue ces dernières décennies dans cette ville. On essaie d'accompagner ce changement. Par contre, en matière de mobilité, quand il faut se partager

l'espace public, on n'aura jamais 100% de satisfaits. Voilà, c'est une donnée. Et puis, la ligne, c'est votre Conseil, la majorité de ce Conseil qui nous l'a donnée. On la suit et on suit ce chemin pour aller vers une ville apaisée avec des mobilités plus durables.

Interpellation urgente

Le Conseil, par 18 oui, 58 non, et 1 abstention, refuse la résolution 1 de Mme Piron.

Le Conseil, par 68 oui, 2 non, et 6 abstentions, adopte la résolution 2 de Mme Piron.

Le Conseil, par 19 oui, 55 non, et 3 abstentions, refuse la résolution 3 de Mme Piron.

Le Conseil, par 21 oui, 53 non, et 3 abstentions, refuse la résolution 4 de Mme Piron.

(insérer délibéré)

Interpellation ordinaire

Le Conseil, par 17 oui, 57 non, et 2 abstentions, refuse la résolution 1 de Mme Piron.

Le Conseil, par 17 oui, 55 non, et 5 abstentions, refuse la résolution 2 de Mme Piron.

Le Conseil, par 69 oui, 4 non, et 8 abstentions, adopte la résolution 3 de Mme Piron.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h 20.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; M. Xavier Cid ; M. Pierre Conscience ; Mme Anna Crole-Rees ; M. Louis Dana ; M. Nicola Di Giulio ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Nicolas Hurni ; Mme Nawel Khemissa ; M. Henri Klunge ; M. Yusuf Kulmye ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; Mme Anaïs Timofte

Membres absents non excusés : Mme Marlène Bérard ; Mme Pauline Blanc ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Elouan Indermühle ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguet ; Mme Joëlle Racine ; M. Samson Yemane

Membres présents	76
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

A 20 h 50, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Motion de M. Henri Klunge : « Quand la ville se plie en quinze ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Françoise Piron : « Des pentes aménagées pour le bien-être de toutes et tous ! »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Ilias PANCHARD et consorts : « Etre puni pour avoir dormi dehors : halte aux amendes pour 'camping sauvage' »

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation urgente de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts « Les comptes de Bô Noël virent au rouge : les décisions municipales menacent-elles le marché de Noël ? »

Développement

(insérer doc)

M. Johann Dupuis (EàG) : – Le président me prie de vous dire de revenir dans la salle, puisqu'il s'agit d'un moment très important. Mesdames et messieurs, chères et chers collègues, pour notre plus grand plaisir à tous et à toutes, cette interpellation urgente nous permet de nous replonger dans les fêtes de Noël et les fêtes de fin d'année, et plus précisément sur le marché de Noël de la Ville de Lausanne, le bien nommé Bô Noël.

Cette manifestation connaît un succès populaire indéniable et il est difficile de ne pas s'en réjouir. Pourquoi, me diriez-vous ? Parce que, premièrement, Lausanne n'est pas une ville où les manifestations traditionnelles sont légion. Nous n'avons pas ou nous n'avons plus de carnaval, et jusqu'à une époque relativement récente aussi, nous n'avons pas non plus de marché de Noël, et il est donc assez important d'y apporter un certain soin.

Mais plus fondamentalement, le marché de Noël a une importance pour les habitants et les habitantes de Lausanne et de sa région. Alors, il y a bien sûr l'image d'Épinal de Noël, ce moment traditionnel qui, pour certaines personnes plutôt chanceuses, rime avec la joie et le bonheur passé dans un cadre familial molletonné, mais, pour d'autres personnes, un peu moins chanceuses, par contre, Noël, c'est le stress, de nombreux projets professionnels à terminer en urgence avant les fêtes, ou encore, Noël, c'est solitude ou tristesse pour celles et ceux qui n'ont jamais connu ce fameux cadre familial féerique. Pour toutes ces personnes un peu plus malchanceuses, mais aussi pour les autres, il est important de pouvoir profiter d'un moment convivial et chaleureux offert dans les rues de cette ville, et j'estime donc qu'il est du devoir de la Municipalité et, partant, de ce Conseil de faire en sorte que les fêtes de Noël soient des belles fêtes pour le plus grand nombre.

Si on fait l'exercice de dresser le bilan de l'édition 23 du Bô Noël, c'est un peu la soupe à la grimace, il faut le reconnaître. Que ce soit du côté des organisateurs de la manifestation, dont fait partie, pour Bô Noël, la Société coopérative des commerçants lausannois, ou des visiteurs et des habitants et des habitantes dont les témoignages ont été recueillis par la presse. Donc le bilan, c'est que, malgré une fréquentation meilleure qu'espérée, certaines restrictions, décidées par la Municipalité en réponse à des doléances de Gastro Lausanne et de l'association Qui va payer l'addition ?, seraient venues, d'une part, plomber l'exercice 2023 et, d'autre part, casser une partie de l'attrait de cette manifestation pour la population.

Quelles sont ces restrictions ? Il faut y revenir, je pense. Elles ont été présentées par la Municipalité le 27 octobre 2023. C'est le point 1. En point 1 des horaires réduits à 20 h pour l'ensemble des animations et des stands – je les lis tel que communiqué dans le communiqué de la Municipalité. Au point 2, diminution de 25% du nombre de points de restauration et de bars, au point 3, suppression de la musique hors animation, en point 4, application de la convention collective pour l'hôtellerie-restauration, en point 5, suppression de la *Silent disco* qui réunissait 3000 personnes chaque année sur la place centrale.

Dès l'annonce de ces restrictions, Bô Noël a annoncé que la manifestation s'en trouverait fortement fragilisée, et les organisateurs de la manifestation ont ainsi annoncé à la fin de celle-ci un déficit de l'ordre de 150 000 francs sur un budget de 1,8 million. Le public, je l'ai déjà dit, a également manifesté son irritation face à ces restrictions. Une pétition en ligne a été lancée. De nombreux

articles de presse, interviews audio et vidéo témoignent du mécontentement avec des expressions telles que « manifrer » et « marché de Noël au rabais » – les avis semblent assez tranchés.

Les cafés restaurateurs eux-mêmes, en partie à l'origine des doléances contre Bô Noël, semblent peu satisfaits. Ils regrettent d'une part certaines mesures qu'ils n'auraient eux-mêmes pas demandées, l'absence d'une amélioration significative de leur situation et surtout les dégâts d'image résultant de l'opération, car la couverture de presse de ces événements a été principalement négative à leur égard, avec, par exemple, des interviews de citoyens les qualifiant de « rabat-joie », des propos qui, j'imagine, font mal.

Les factions économiques concernées défendent chacune leur position et leurs intérêts. Cela est légitime et ce n'est pas à nous, ce soir, de les juger. Par contre, en tant qu'organe délibérant dans cette ville, il me semble important de faire la lumière sur les raisons qui ont poussé la Municipalité à décider ses restrictions. La Municipalité a-t-elle pêché dans cette affaire par excès de corporatisme, comme l'ont dit certains dans la presse, en cédant trop vite, trop fort et sur des points pas nécessairement exigés par les cafetiers-restaurateurs ? On est en droit de le penser. Peut-être que M. Hildbrand nous prouvera le contraire, mais on est en droit de le penser au vu des réactions négatives de l'ensemble des parties prenantes aux décisions municipales.

Pour cette raison, j'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité. Si le président me l'autorise, je vais débiter avec la question numéro 1 : quel bilan la Municipalité tire-t-elle de l'édition 2023 de Bô Noël ? N'estime-t-elle pas que la convivialité, l'esprit et l'attractivité de cette manifestation ont été trop fortement atteints par les restrictions qu'elle a décidées ? La Municipalité estime-t-elle que le futur de la manifestation dans sa forme actuelle est menacé ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je note pour plus tard, et je remercie l'interpellateur, de s'intéresser à la situation du commerce et des entreprises lausannoises. Je note aussi que l'application d'une convention collective nationale de travail est considérée comme une restriction, ce qui m'interroge.

Pour répondre à la première question, il est encore trop tôt pour se prononcer sur le bilan définitif de la manifestation au Bô Noël, puisque les seules informations dont dispose la Municipalité relèvent pour l'heure de déclarations aux différents médias des différentes parties prenantes. Les comptes finaux de la manifestation ne sont pas encore parvenus aux services communaux. La première impression démontre que les restrictions n'ont eu quasiment aucun impact sur la fréquentation de Bô Noël, qui a été largement suivie. En revanche, les aléas de la météo, particulièrement différente de celle de l'année précédente – froide, pluvieuse, sur la première période –, semblent être à blâmer.

J'aimerais dire que les restrictions dont il est fait mention ici n'ont pas été des décisions de la Municipalité complètement hors sol, mais résultent d'échanges avec les différentes parties et que la Municipalité, et le Conseil communal aussi, a l'habitude de s'en remettre soit aux accords des différentes organisations du monde du travail, des partenaires sociaux, soit, en l'occurrence, de différentes organisations économiques, représentatives, où des intérêts nécessairement divergents doivent être tranchés, ou du moins tenté d'être conciliés. Et les mesures qui ont été édictées pour cette année ont été faites après consultation des partenaires et après réunion des partenaires sans la présence de la Municipalité. Il est évident aussi qu'un bilan doit être tiré. Et en ce sens-là, cette interpellation est tout à fait justifiée. Nous devons nous interroger sur la pertinence de certaines mesures proposées par les parties et ensuite appliquées. C'est pour cela que je vais rencontrer, d'abord individuellement, puis ensuite collectivement les différents partenaires, l'organisateur, bien sûr, les personnes représentant Qui va payer l'addition ? et Gastro-Lausanne d'autre part, et puis les milieux commerçants, économiques, ainsi que les autres partenaires touchés par l'organisation et les règles appliquées à la manifestation, de façon à aboutir à un diagnostic partagé, puis ensuite voir quelles sont les adaptations. Evidemment qu'il y aura des adaptations.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Question numéro 2. Comment la Municipalité juge-t-elle aujourd'hui les avantages et désavantages respectifs des principales restrictions qu'elle a décidées et, partant, lesquels souhaiterait-elle éventuellement reconduire ou non, s'agissant

1. des horaires réduits à 20 h

2. de la diminution de 25% du nombre de points de restauration et de bars
3. de la suppression de la musique hors animation
4. de la suppression de la *Silent disco*
5. de l'application de la CTT

Je précise que, bien évidemment, la CTT étant, d'après moi, la meilleure mesure de ce paquet.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'ai failli douter, mais je suis extrêmement rassuré.

D'abord, pour la restriction à 20 h, c'était juste pour la semaine du 26 au 31 décembre. Le reste du temps, il n'y a pas eu cette restriction à 20 h, dont, à juste titre, si vous considérez qu'elle marque un horaire couperet, c'est un horaire qui est plus tardif que l'ouverture des magasins à Lausanne.

L'ouverture, depuis l'ouverture du 21 novembre jusqu'au 24 décembre, les horaires n'ont pas été restreints par rapport aux éditions précédentes. Ils étaient les suivants : tous les jours, et comme les éditions précédentes, les stands de vente non alimentaires pouvaient rester ouverts jusqu'à 20 h, une heure de plus que les magasins correspondants à Lausanne ; s'agissant des bars et points de restauration, ils étaient ouverts du lundi au jeudi jusqu'à 22 h, les vendredis et samedis jusqu'à 23 h et les dimanches jusqu'à 21 h. La suppression de la semaine après Noël avait été une proposition des parties prenantes elles-mêmes. Toutefois, un certain nombre de contrats et les remarques des commerçants ont fait que l'adaptation a été prévue.

S'agissant de la question du point 2, de la diminution de 25% du nombre de points de restauration et de bars, depuis 2018, et nous avons les chiffres pour chaque année, le nombre de chalets-bars et de restauration de Bô Noël n'a cessé d'augmenter au détriment de l'autre nombre de chalets d'exposants pour atteindre 53 points de vente de restauration, dont 27 avec alcool. La décision prise pour 2023 consistait à revenir au nombre de bars de 2021, soit 17. Ce nombre de bars est adapté à la fréquentation.

S'agissant de la musique, la diffusion de musique dans l'espace public sur une aussi longue période génère évidemment un certain nombre de plaintes qui se sont ajoutées aux récriminations des exploitants de cafés, restaurants, bars et autres avec licences pour lesquelles la diffusion de musique en extérieur est interdite par la réglementation cantonale. C'était un des points d'achoppement, puisque les restaurateurs en place, toute l'année, considèrent qu'il y a là une très grosse distorsion à leur égard. La diffusion de musique pour les animations faisant partie du programme de Bô Noël a été intégralement maintenue, mais pas la musique en continu dans les différents bars. Durant les nocturnes, tant Bô Noël que les restaurateurs ont tous eu le droit de diffuser de la musique en extérieur. C'était dans l'idée d'aller vers une plus grande équité entre les deux typologies de restaurant et de bar.

La proposition de la suppression de la *Silent disco* faisait partie des demandes des restaurateurs qui ont été acceptées par Bô Noël. Et puis, s'agissant de la CCNT, les règles de protection des travailleuses et des travailleurs sont une préoccupation de la Municipalité dans ses relations avec les commerçants lausannois. Et veiller à ce que les employés des bars et des points de restauration engagés par Bô Noël ou gérés par des faitières soient au bénéfice des conditions fixées par la CCNT de la branche semble légitime pour la Municipalité.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Sur le point 3, nous revenons sur cette *Silent disco*, en particulier, la Municipalité peut-elle expliquer pourquoi elle a annulé la *Silent disco* du 31 décembre, alors que, selon certains témoignages recueillis dans la presse, cela ne faisait pas partie des revendications des cafetiers restaurateurs ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Ma foi, comme expliqué, la proposition de suppression de la *Silent disco* faisait partie des demandes des représentants des milieux de la restauration, et ça a été accepté.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Question numéro 4 : la Municipalité ne considère-t-elle pas qu'au lieu de tenter de réduire l'attractivité de Bô Noël par des restrictions, il serait souhaitable d'associer plus étroitement les cafetiers restaurateurs lausannois à cette manifestation et à ses bénéficiaires, par exemple, en leur octroyant des autorisations de diviser de la musique qui a un volume acceptable,

d'intégrer leur terrasse dans la manifestation, ou d'octroyer des stands, et compte-t-elle s'engager davantage dans cette voie dans les négociations qui s'annoncent ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – C'est précisément un des points qui a été tenté, puisque, vous vous rappelez que nous avons étendu les terrasses à l'occasion du Covid, y compris pendant la période hivernale, et que cette année, pour la première fois hors période spéciale liée au Covid, nous avons autorisé tous les établissements de restauration de Lausanne à installer sur leurs terrasses l'équivalent de chalets pour la période du 1^{er} décembre à fin février. Vous en avez d'ailleurs encore dans l'espace public actuellement. C'est une nouveauté que nous considérons, évidemment, comme une forme d'équité par rapport à ce qui était autorisé à Bô Noël, dont la durée de la manifestation de Bô Noël est relativement longue en comparaison.

Précisément, cette question d'équilibre entre les commerçants, les restaurateurs qui sont là toute l'année, avec des charges spécifiques par rapport à une manifestation, c'est ce qui nous guide. Il n'y a pas de science exacte. Le test qui a été fait, c'est de s'appuyer sur les compromis des uns et des autres. Nous allons, comme je l'ai dit, rencontrer les différents partenaires pour essayer de trouver des adaptations. Je n'ai pas encore une idée très claire de ce que les uns et les autres vont nous dire. Il y a sans doute des mesures indolores qui peuvent être modifiées. Il y a d'autres mesures plus importantes qui nécessiteront des confrontations. Mais il est trop tôt pour en parler avant d'avoir fait le tour des partenaires impactés, pas seulement d'ailleurs Bô Noël et les restaurateurs de l'autre, mais aussi les commerces et les autres organisations économiques.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Point numéro 5 : la Municipalité peut-elle rappeler à ce Conseil quelles sont les principales mesures prises par la Ville et les organisateurs de la manifestation pour améliorer sa durabilité et son impact sur l'environnement ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je rappelle, Bô Noël est une entité privée qui reçoit, certes, une subvention relativement faible par rapport à l'ensemble du budget de la Ville. Néanmoins, elle a adopté de sa propre initiative et sans injonction particulière de la Ville des mesures en faveur du développement durable, dont particulièrement la vaisselle consignée. Il y a un certain nombre de lavages de vaisselle sur place. Et puis, des mesures s'agissant de la consommation électrique qui avaient déjà été mises en œuvre lors de la précédente édition ont été poursuivies dans celle-ci.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Question numéro 6. Quels sont les principaux changements ou éventuels retours en arrière que la Municipalité veut pour l'édition 2024 par rapport à celle de 2023 ? En termes organisationnels et procéduriers, notamment, la Municipalité compte-t-elle modifier la forme de sa manifestation ou son attribution ? Est-elle en faveur d'une manifestation se terminant le 31 janvier ou d'une version raccourcie au 24 décembre ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Vous rappelez ici un certain nombre de demandes ou de récriminations de la part de certains partenaires quant au mode d'attribution, quant à la durée. L'expérience montre aussi que, lorsqu'on fait des changements, il faut essayer de les canaliser et, autant que possible, obtenir l'accord des différents partenaires.

Ce que je constate, c'est qu'une des récriminations a été liée à la période entre Noël et Nouvel An, mais que les commerces, lorsqu'ils ont été consultés sur cette question, ont considéré que la période entre Noël et Nouvel An est très importante en réalité en termes de chiffre d'affaires, d'attractivité de la ville. Il y a encore beaucoup de gens qui viennent et qui font certaines dépenses durant cette période, dans la perspective de Nouvel An, et que, du point de vue des commerces, et c'est aussi un des buts du soutien à Bô Noël, c'est que les commerces bénéficient de cette attractivité supplémentaire de la ville, du point de vue des commerces, l'idée de fermer complètement la manifestation entre Noël et Nouvel An ne faisait pas beaucoup de sens de leur point de vue.

Ensuite, il y a des questions contractuelles, devoirs entre les durées, à la fois de recherche du personnel – ce n'est pas si simple entre Noël et Nouvel An –, et puis, d'autre part, de comment est-ce qu'on combine ça avec la forte soirée du Nouvel An pour les bars, les discothèques, et puis, d'autre part, la demande populaire pour un certain nombre d'événements. En tout cas, il est trop tôt à ce stade pour dire quel sera le visage de Bô Noël pour l'année prochaine. Il est absolument certain, nous tenons à cette manifestation, et je crois qu'elle a toute sa légitimité. Evidemment que nous devons chaque année faire des adaptations. Parfois c'est lié à des chantiers, parfois c'est lié à

un équilibre à trouver entre les commerçants qui sont là toute l'année, en particulier les restaurateurs, où ce n'est pas toujours tout simple, et ça devient assez compliqué pour certains, et d'autre part, une manifestation qui bénéficie d'un espace public et d'une attractivité dans la période la plus intéressante pour le commerce lausannois par ailleurs.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Dernière question, la numéro 7. La Municipalité peut-elle indiquer au Conseil communal ses intentions s'agissant du déficit de 150 000 francs de Bô Noël ? Entend-elle le couvrir totalement ou en partie ? Le cas échéant, avec quelle enveloppe budgétaire ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme j'ai pu le dire avant, nous n'avons pas encore les chiffres finaux, ce qui est tout à fait normal dans le processus de bouclage budgétaire d'une entité tierce, privée. C'est lorsque nous aurons des données chiffrées, vérifiables, partagées que nous pourrions examiner cette question. Par ailleurs, la Ville n'est pas une assurance tous risques.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, comme propos préalables, je tiens à dire qu'il me semble que cette interpellation était nécessaire au vu des réponses municipales, parce que ce qu'il en ressort, c'est que la Municipalité n'a pas réellement de politique. Vous l'avez dit vous-même, monsieur Hildbrand, vous ne faites ici, finalement, que de refléter les intérêts qui vous ont été communiqués par diverses associations économiques. Mais cela, monsieur le municipal, est la définition même du corporatisme. Vous prenez ici des décisions en fonction d'intérêts qui vous ont été communiqués par certaines corporations et, cela faisant, vous oubliez la variable fondamentale, qui est votre responsabilité en tant que municipal de cette Ville, c'est d'être le garant de l'intérêt public, intérêt public qui peut varier sensiblement des intérêts d'une corporation ou de l'autre. J'estime ici, dans cette situation, que vous devriez avoir une vision et être capable de nous la présenter ce soir de qu'est-ce que vous attendez pour cette manifestation en 2024 et de comment vous jugez le bilan de ce 2023. Vous vous êtes refusé, avec une langue polie, à cet exercice maintenant, et je le regrette tout à fait.

Ce que vous venez de nous dire et ce que vous assumez avoir fait, c'est un arbitrage entre les intérêts de différentes corporations. Je l'ai dit, vous avez d'un côté la Société des commerçants lausannois, qui est derrière Bô Noël, de l'autre, diverses associations de cafetiers, restaurateurs, qui ont critiqué la forme et l'ampleur qui a pris la manifestation. A nouveau, je me répète, ce n'est pas ici, à mon sens, notre devoir de faire le procès de l'une ou de l'autre de ces associations, mais c'est bien de questionner l'arbitrage et la fonction de garant de l'intérêt public que la Municipalité aurait dû tenir dans cette affaire. Cela est notre rôle ce soir, et moi, j'estime que le compte n'y est pas, et je me demande bien qui va payer cette addition.

Cet arbitrage, à mon sens, a été fait tel que proposé par la Municipalité, et là, je suis un petit peu surpris, à nouveau, des propos municipaux, qui renvoient la responsabilité de l'une ou l'autre des restrictions directement aux associations économiques. Mesdames et messieurs, les associations économiques n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions dans cette Ville. Il n'y a qu'un corps qui a ce pouvoir, c'est l'exécutif, incarné ici par M. Hildbrand, et c'est lui seul qui doit tenir la responsabilité de ces décisions et pas les rejeter ainsi à la face des associations économiques concernées. Donc, il me semble que si M. le municipal avait rempli cette tâche d'arbitre et cette tâche de garant, certaines des mesures, et c'est la thèse que je défends, et bien sûr, j'entends tout à fait que M. le municipal s'y oppose et tente de la réfuter, la thèse que je défends, c'est celle de dire que cet arbitrage est allé trop loin et que cet arbitrage n'a pas considéré de manière suffisante la variable intérêt des habitantes et des habitants, et intérêt des visiteurs du marché de Noël.

L'attrait et l'esprit de Noël ont souffert des diverses mesures que je vous ai citées, pas nécessairement de la CCT. Bien évidemment qu'on peut comprendre cette mesure, qui a tout à fait son sens. On comprend aussi des mesures qui tentent à rétablir une certaine équité économique entre divers acteurs sur le marché. Par contre, ce qu'on comprend un peu moins, c'est des mesures qui visent strictement à réduire l'attrait, l'esprit de Noël, voire le chiffre d'affaires réalisé par la manifestation de Bô Noël, car il n'y a pas de relation nécessairement entre le chiffre d'affaires réalisé par une manifestation et le chiffre d'affaires réalisé par des cafetiers et restaurateurs en Ville de Lausanne. Le penser, c'est penser que l'économie serait un jeu à sommes nulles, et cette doctrine, mesdames et messieurs, elle a été abolie au XVIII^e siècle, c'était le mercantilisme, aboli par un auteur que vous connaissez tous, M. Smith, avec son ouvrage *La richesse des nations*, qui a démontré que la richesse se crée, et elle se crée essentiellement par le travail. En cela, il a été par

la suite corrigé par Marx, qui avait une doctrine un peu plus éloquente en la manière. Mais bref, ce sont là de petites ellipses.

Pour revenir au sujet qui nous intéresse, nous avons donc, pour mettre un terme à ces propos, trois propositions de résolution. Une quatrième sera apportée par ma camarade Manon Zecca. Nous diffusons déjà les trois premières. Alors, la première vise, et je l'assume complètement, à ce que la Municipalité revienne en arrière sur une partie des mesures, qui me semblent les plus nuisibles pour l'attrait et l'esprit de Noël que l'on devrait trouver dans cette manifestation.

Concernant la deuxième résolution, alors, j'ai entendu le municipal qui prend beaucoup de précautions par rapport aux comptes, et je le comprends tout à fait. Je pense que sa prudence est justifiée. Néanmoins, je pense qu'il est important de dire, s'agissant d'un conflit entre deux corporations, qui sont d'ailleurs très bien représentées dans ce Conseil de manière générale, qu'il n'est bien sûr pas de la responsabilité des pouvoirs publics que de financer un éventuel déficit de Bô Noël, qui est une manifestation qui a le succès qu'on connaît et qui ne devrait pas avoir besoin d'une aide publique financière pour éponger une éventuelle dette de cette année.

Ensuite, la dernière résolution, la troisième, c'est la volonté, puisque M. le municipal n'a pas voulu nous dévoiler la ligne politique avec laquelle il allait aborder ces négociations qui devraient avoir lieu avec les différents intervenants, nous proposons ici de lui donner un mandat, au nom du Conseil communal, et je pense qu'il n'acceptera pas tous les propos que j'ai vu tenir ce soir, mais il sera certainement ravi de ce mandat, qui l'engage à aller dans la direction de la collaboration, plutôt que dans ce que j'interprète comme étant du mercantilisme.

Résolution Dupuis 1

Le Conseil communal souhaite que la Muni permette à certains stands de Bô Noël de diffuser de la musique, en respectant les normes sur le bruit et le bien être des habitants, et de rester au moins dans certains cas ouverts au-delà de 20 h, pour permettre au public de profiter pleinement de cette manifestation.

Résolution Dupuis 2

Le Conseil communal souhaite que la Muni renonce à toute éventuelle couverture du déficit de Bô Noël.

Résolution Dupuis 3

Le Conseil communal souhaite que, dans les négociations à venir, la Municipalité cherche à ce que Bô Noël bénéficie également aux acteurs ayant exprimé des doléances et les intègre à la conception de la manifestation.

Discussion

Mme Manon Zecca (EàG) : – J'avais posé la question il y a deux semaines, auprès de ce Conseil concernant les consignes rendues uniquement sur carte bancaire. La résolution est la suivante :

Résolution Zecca

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse de manière proactive auprès de Bô Noël afin que la pratique de l'hiver 2023 de rendre uniquement les consignes de la vaisselle sur carte bancaire ne soit pas reconduite en 2024 et que les consignes puissent aussi être perçues en espèces à la demande.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – J'aimerais à mon tour remercier l'interpellateur de s'intéresser au commerce et à l'activité économique lausannoise, et je dirais même plus, le remercier de critiquer des restrictions imposées par l'autorité exécutive à une entité privée à but lucratif, et qui tendrait à limiter son attractivité. Monsieur Dupuis, j'ai entendu ces mots de votre bouche, j'imagine qu'une fois n'est pas coutume, mais je vous en remercie.

Cela étant, relativisons quelque peu ces mesures interventionnistes, puisque ça a été soulevé par notre municipal, la principale responsable de la situation liée à Bô Noël est la météo. C'est d'ailleurs le même constat qui a été fait par les organisateurs du marché de Noël de Montreux, sans que cela ne suscite de communication empreinte d'émotion au lendemain même de la fin de la manifestation.

Mais quelle rapidité pour établir des comptes. Là encore, j'ai envie de dire que le privé est efficace par rapport au public.

Bon, sur la manifestation en général, loin du PLR l'idée de nuire ou de soutenir des mesures qui pourraient nuire au marché de Noël. En cela, on vous rejoint pleinement, monsieur Dupuis. Ce marché est important et bénéfique à notre ville, il l'enrichit socialement, économiquement. Et je vais le dire, la ville se transforme pendant six semaines en un bar à ciel ouvert n'est de loin pas pour nous en déplaire, vous vous en doutez.

Cela étant, quand on accueille sur son territoire une manifestation d'une telle ampleur, il est nécessaire de garantir une égalité de traitement avec les acteurs du quotidien, avec ceux qui font vivre notre ville, qui participent à son dynamisme pendant toute l'année. Et en ce sens, je crois, et je rejoins notre municipal, il est absolument nécessaire et légitime de tenir compte des besoins exprimés par les restaurateurs, les hôteliers, les commerçants. En ce sens, il faut saluer les mesures prises par M. Hildbrand. Je pense en particulier à l'autorisation accordée aux restaurateurs de poser des chalets sur leur terrasse pendant trois mois. Alors, vous pouvez accuser M. Hildbrand de corporatisme, si vous le souhaitez, monsieur Dupuis, mais il me semble tout de même que la plupart des avancées effectuées dans ce Canton, dans ce pays, sont le fruit des discussions menées par les différents acteurs et milieux concernés, qui ont permis cette magnifique politique du consensus dont nous sommes si fiers.

Sur les résolutions, la première résolution, ça a été dit, la restriction à 20 h concerne uniquement la période entre Noël et Nouvel An, dont on peut déjà s'interroger si elle doit être intégrée dans un marché de Noël. A titre de comparaison, je soulignerais que le marché de Noël de Montreux se termine au 24 décembre. Et puis, il faut aussi mentionner le fait que les restaurateurs ont le droit à six autorisations de manifestation dans l'année. Bô Noël a cinq semaines qui comptent comme une grande manifestation. Donc, une restriction pour une période qui est quelque part creuse pour tout un chacun peut se justifier. En tous les cas, le PLR refusera cette résolution et accordera toute sa confiance à la Municipalité et aux différents acteurs de discuter de cette question pour les prochaines éditions.

Sur la résolution numéro 2, évidemment que nous la soutenons. Ce n'est à l'évidence pas à la collectivité publique de supporter les risques que prend une entité privée à but lucratif lorsqu'elle organise une manifestation. Sur la résolution 3, vous voulez donner un mandat à M. Hildbrand, un mandat qu'il a déjà. Et puis, il me paraît que tous les acteurs concernés ont d'ores et déjà été intégrés dans les discussions passées et le seront à l'évidence dans les discussions à venir. Donc, à mon sens, cette résolution n'a pas tellement d'objet. Sur la dernière résolution déposée par Mme Zecca, il me semble que ce n'est pas à la collectivité publique de s'immiscer dans des décisions qui sont purement organisationnelles et qui sont, à mon sens, du ressort de l'entité qui organise cette manifestation. Cela étant, si elle correspond à un besoin, on laissera la liberté de vote sur cette résolution.

Mme Virginie Cavalli (V'L) : – Je ne vais pas revenir en détail sur les éléments cocasses de ce débat. Effectivement, c'est quand même assez marrant de voir l'extrême gauche défendre la liberté de commerce, tandis que le municipal PLR défend des mesures qui la limitent passablement.

Pour commencer sur les résolutions, comme ça, c'est fait. Le groupe Vert'libéral est pour les quatre résolutions, sous réserve de quelques abstentions. J'entends Mme Maillard qui nous dit que c'est s'immiscer dans l'organisation d'une entité privée. Bon, les cautèles dont on nous a parlé pendant tout ce débat, pour moi, sont purement des choses où on s'immisce dans l'organisation de ces manifestations. Je pense que le Bô Noël est un événement festif, c'est un événement aussi qui amène beaucoup de monde au centre de Lausanne, qui bénéficie aux commerçants. Donc je suis assez étonnée de voir toutes ces limites qu'on essaye de mettre à ces commerçants, alors que ça pourrait leur apporter finalement de la clientèle, encore plus quand le temps est mauvais, comme ça a été relevé par M. le municipal ce soir. Donc j'ai un peu de la peine à comprendre toutes ces limites qui ont été amenées ce soir.

J'avais encore une question complémentaire pour M. le municipal, si je peux me permettre. Ça a fait beaucoup débat, toutes ces limites qui ont été mises dans le cadre du Bô Noël. Alors je me demande un peu quels sont les intérêts qui sont là derrière, puisque la question que je me pose, c'est que dans le cadre d'un événement comme le Festival de la Cité, qui, lui, fait beaucoup de bruit, amène aussi beaucoup de monde au centre de Lausanne pendant un certain nombre de jours, est-

ce que de telles limites ont été demandées par les entités que vous avez évoquées ? Et est-ce que finalement, il n'y a pas deux poids, deux mesures pour deux manifestations qui, certes, ne sont pas à la même époque de l'année, mais qui sont, sur le fond, quand même assez similaires, qui animent notre ville, qui permettent qu'elle soit festive et qu'elle soit vivante ? Est-ce qu'il y a eu aussi ce genre de limites qui ont été prononcées pour le Festival de la Cité ? Et sinon, comment vous expliquez cette différence de traitement entre les deux manifestations ?

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Merci aussi à notre collègue Dupuis pour son interpellation opportune et au municipal Hildbrand pour ses réponses. Alors, je tiens tout d'abord, comme l'interpellateur l'a aussi fait, à souligner l'importance d'avoir un, en tout cas, des marchés de Noël à Lausanne qui sont très appréciés de la population. Ça permet d'animer les rues du centre-ville pendant les semaines de fêtes de fin d'année, ce qui est aussi en partie au bénéfice d'un certain nombre de restaurateurs, de gérants de bars et d'autres commerçants, même s'il faut souligner selon certains retours qu'on peut avoir qu'un certain nombre de ces structures peuvent aussi connaître une certaine baisse pendant la période de Bô Noël. Je pense que c'est aussi quelque chose qu'il faut reconnaître. Ça explique un certain nombre de demandes qui ont été faites à la Municipalité pour l'édition 2023.

Bien d'accord avec certaines interventions, entre autres celles de notre collègue Dupuis, sur le fait que notre rôle n'est pas ici de prendre position entre les différents acteurs et actrices de ce dossier. Peut-être une question quand même sur la *Silent party* qui nous a fait assez réagir. La décision est assez incompréhensible du point de vue des Vertes et Verts. Je crois que dans la réponse, le municipal Hildbrand parlait du fait que la diffusion de musique sur une longue période suscitait des réactions multiples. Je crois que c'est un aspect sur lequel nous sommes assez sensibles. Cependant, la question se pose. Je ne sais pas si c'était dû à la question, mais le fait que dans votre réponse, vous aviez cette réponse-là en lien avec la question du bruit et que, dans la même réponse, vous répondiez sur la *Silent party*, donc dans une seule et même réponse. Même si je suis à moitié écouté par le municipal en question, est-ce que la Municipalité a-t-elle par hasard reçu des plaintes quant au bruit suscité par la *Silent party* ? Je pense que c'est une question qui se pose un peu ce soir. Est-ce que c'était des demandes des commerçants – c'est ce que vous nous dites ce soir – acceptées par Bô Noël ? Moi, j'en doute un peu. Ce ne sont pas forcément des retours qu'on a eus jusqu'à présent. Est-ce qu'il y aurait, par exemple, un élément, je ne sais pas, qui résumerait par écrit les demandes des restaurateurs ? Est-ce que Bô Noël a été contraint d'accepter cette restriction ? On nous dit ce soir que Bô Noël a accepté la restriction, mais j'imagine qu'ensuite, dans une négociation, on peut se retrouver dans une situation où on accepte une restriction à ses dépens. Je crois que toute personne qui a fait des négociations sait que, parfois, on ne l'accepte pas forcément d'entrée. Je pense que la question se pose.

L'aspect plus global, je crois que Bô Noël a fêté sa 9^e édition, c'est un franc succès. Je crois que c'est le bon moment aussi pour mettre un certain nombre de choses peut-être à plat. Je crois que ce qui ressort, de notre point de vue, ce soir, c'est une vraie nécessité de transparence. Je crois que le débat de ce soir est un début, mais il y aurait aussi une certaine transparence à faire sur l'aspect financier. On peut penser, je ne sais pas, au lien financier entre la structure Bô Noël, peut-être la société organisatrice, divers prestataires, partenaires. On peut penser à trivial mass, qui est la structure qui est mandatée par Bô Noël et par la Fondation pour le commerce lausannois pour organiser et coordonner l'ensemble de la manifestation et gérer les relations médias. Vous avez, par exemple, une personne qui, en même temps, gère Bô Noël, mais a aussi été dans les personnes qui ont fondé cette structure. Un certain nombre de prestataires sont aussi liés. Je veux bien qu'on soit dans une petite ville, une petite région, mais je pense qu'il y a aussi un certain nombre d'aspects financiers et de liens entre les différents acteurs qui se posent. Et peut-être aussi une question de transparence sur les éventuels soutiens ou autres soutiens dont bénéficierait Bô Noël de la part de la Ville de Lausanne, au-delà de la pure subvention mentionnée par le municipal en question.

Je me répète, notre rôle est de garantir que chaque acteur et actrice soit traité de la même manière par la Municipalité, ou alors que la Municipalité explique, pour des raisons politiques, pourquoi certaines décisions sont prises. Je pense qu'on a un début de réponse ce soir, mais qu'on n'a pas fini d'en discuter. Donc sur cette nécessité de transparence, c'est le point principal de mon intervention.

Sur les résolutions Ensemble à Gauche, pardon, la première concerne la musique. Je crois que nous ne la soutiendrons majoritairement pas. La consultation est encore un petit peu en cours, mais

surtout à cause de la partie musicale de la résolution et un peu moins sur la partie horaire. Je crois que la question du bruit se pose. Nous y sommes assez sensibles. Par contre – ça me vient comme ça, peut-être pas la meilleure idée – on peut imaginer, je ne sais pas, pourquoi pas faciliter des concerts en extérieur, que ce soit du chant, des chorales, un impact qui serait peut-être moindre et qui serait peut-être plus adapté à la période de Noël que simplement une diffusion pure et simple de musique dans l'espace public. La deuxième sur la couverture des déficits ou la non-couverture des déficits, évidemment que nous la soutiendrons. Je crois qu'on a un consensus globalement assez large dans ce Conseil pour l'instant sur cet aspect. La troisième aussi, sur l'échange avec les acteurs-actrices qui ont exprimé des doléances, ça nous semble être assez évident.

Et puis maintenant, pour terminer, j'ai longuement hésité, mais pour revenir sur la nécessité de transparence, et d'obtenir des informations supplémentaires, je cite une des prises de parole du responsable communication de Bô Noël, qui disait il y a quelque temps dans la presse que « la manifestation a quelques sous de côté, mais je ne suis pas sûr que ça suffise. Nous allons consolider les chiffres, honorer les factures et peut-être que nous nous verrons discuter avec la Ville ». La réponse du municipal à l'époque, qui est réitérée en partie ce soir, cela fait partie des questions à examiner sur la base de données chiffrées, vérifiables. La Ville n'est pas une assurance tout risque, donc j'insiste sur données chiffrées, vérifiables et sur consolider les chiffres. Je crois que la résolution 2 de notre collègue Dupuis, si elle est adoptée, donne une direction assez claire de la part du Conseil communal, c'est-à-dire pas de couverture de déficit. Mais je crois que notamment le syndic le dit assez souvent vu l'impact quasiment nul ou tendant vers la nullité, si j'ose dire, en termes de côté contraignant de nos résolutions, je crois qu'on peut considérer que notre Conseil communal doit aussi bénéficier peut-être de ces chiffres consolidés dès qu'ils seront disponibles. S'ils sont publics, dans tous les cas, on peut me le dire ce soir, mais en tout cas, je crois qu'on a une nécessité à obtenir ces chiffres aussi afin, cas échéant, de pouvoir juger des décisions futures prises par la Municipalité. Je vais envoyer notre résolution à Mme Pacheco d'ici quelques instants.

Résolution Panchard

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité accède aux comptes consolidés de Bô Noël Sàrl et les communique au Conseil communal.

M. Samuel de Vargas (soc.) : – Mes remerciements d'abord à M. Dupuis pour cette interpellation, qui fait tout son sens. Il me semble important de faire la lumière sur cette manifestation lausannoise qui est effectivement appréciée, mais qui soulève aussi des questions quant à son organisation et à sa cohabitation avec les autres acteurs économiques de la ville. On peut aussi relever les efforts de la Municipalité qui visent certainement à améliorer la situation et à satisfaire des volontés souvent divergentes. Les efforts en la matière doivent être poursuivis et la volonté affichée de la Municipalité de réunir les acteurs concernés afin de préparer la prochaine édition est réjouissante.

Par ailleurs, s'agissant de la couverture du déficit, la réponse du municipal est rassurante dans la mesure où, pour le groupe socialiste, il ne faudrait pas collectiviser les pertes et privatiser les profits. Et je serais ravi qu'un municipal PLR puisse se joindre à de tels propos. Un éventuel soutien de la Ville concernant la dernière édition de Bô Noël, qu'il soit financier ou d'une autre manière, doit se faire à la lumière de comptes définitifs et en ayant eu accès à l'ensemble des documents et informations pertinentes. Concernant les résolutions, le groupe socialiste les accueille plutôt favorablement et donc devrait y donner suite.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je ne me prononcerai pas sur les résolutions. Ma collègue Mathilde Maillard l'a fait. En revanche, je me permets d'intervenir en tant qu'hôtelier-restaurateur, mais pas du tout concerné par ce qui se passe au centre-ville. Je pense que M. Dupuis fait, alors, partiellement une erreur, en ce sens qu'il fustige un peu le positionnement des restaurateurs. Tout d'abord, pour ce qui est de la CCNT, c'est une obligation nationale. La CCNT a force nationale et personne ne peut y déroger. Donc il est assez normal que la Municipalité insiste sur ce point.

Je ne pense pas que le problème financier que traverse Bô Noël soit uniquement lié au positionnement des restaurateurs. Je m'explique. Tout d'abord, la situation économique n'est peut-être pas la meilleure pour faire la fête. Je crois que beaucoup de personnes ont eu des difficultés en 2023. La météo du début était mauvaise, ce qui veut dire que ça plombe beaucoup le succès, parce que si ça démarre fort, en principe, ça continue. Mais si ça démarre de façon faible ou moins forte, ça impacte beaucoup la suite. Ensuite, il y a, à mon avis, un problème de structure dans Bô Noël. Il y a beaucoup trop de stands de boissons et de nourriture. Ces stands de boissons et de nourriture

devraient être complémentaires à ce qui se passe dans la ville. Si vous avez trop de stands de boissons et de nourriture, vous n'allez probablement pas attirer les personnes qui viennent pour faire des achats d'objets qui sont particuliers à ces animations de Bô Noël. Donc il faut que Bô Noël trouve un bon équilibre entre les stands de boissons et de nourriture, mais aussi sur les autres stands qui amènent une autre clientèle, une clientèle qui, après, va aussi boire et manger.

Un autre aspect, à mon avis, c'est l'éclatement des sites, qui n'est pas favorable à une bonne synergie. C'est-à-dire que vous allez devoir monter au Château, redescendre à la place Pépinet. Donc, à mon avis, là, il y a une erreur de conception. Si vous prenez le Bô Noël de Montreux, ou celui qui est à Genève, ils sont concentrés. Et ceci amène, à mon avis, une meilleure synergie et une meilleure animation.

Maintenant, il faut bien comprendre et, en cela, je ne partage pas tout à fait l'avis de certains quant à la couverture des déficits, mais je ne m'exprimerai pas, seulement ces animations, elles créent à faire connaître une ville, à développer la reconnaissance d'une ville animée, d'une ville qui joue le jeu de cette période festive. Donc cette institution de Bô Noël sert à la renommée de la ville, et ceci peut-être aussi a un coût, à mon avis.

Maintenant, vous fustigez la Municipalité, mais, soyons sérieux, le rôle d'une Municipalité n'est pas de faire du corporatisme, mais c'est bien d'assurer une activité harmonieuse avec tous les animateurs. Je termine en ce sens qu'une Municipalité doit aussi savoir décider et prendre des décisions qui ne sont peut-être pas dans l'esprit de tout le monde. On l'a vu tout à l'heure quand on parlait des commerçants du Closelet.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Ma résolution est un peu passée à la trappe de certaines prises de parole. J'aimerais juste la défendre à nouveau auprès de ce plénum, notamment parce qu'elle me tient à cœur. Lors de ma prise de parole et de ma question orale d'il y a deux semaines, j'avais explicité que plusieurs témoignages montraient que c'était assumé par le personnel sur place que le fait que les consignes étaient rendues uniquement sur carte bancaire était pour empêcher les personnes demandant de l'argent dans la rue d'en obtenir. Et deux gérants sur place avaient transmis que c'était une consigne de la Ville, ce qui a été démenti ensuite par la réponse du municipal. Donc, voilà, je pense qu'il faut que tout le plénum accepte cette résolution afin qu'on ne soit pas partisans d'une politique qui a pour visée de refuser l'accès à deux balles de consignes pour les personnes qui trouveraient des verres perdus ou pourraient en obtenir auprès des personnes qui consomment sur place. Voilà, je voulais insister.

M. Johann Dupuis (EàG) : – J'aimerais me défendre et défendre les divers textes que j'ai déposés de certaines critiques. Peut-être la plus grossière, celle que mon objectif serait de favoriser le capitalisme en ville. Je pense que toute personne qui fait une lecture un petit peu honnête de mon interpellation aura compris que mon but est de favoriser l'attrait de cette manifestation pour la population lausannoise et la population alentour, bien sûr. Je prends ceci comme une défense de l'intérêt général et non pas une défense de certains intérêts particuliers.

Vous avez tort, madame Maillard, je suis toujours aussi fan qu'auparavant des restrictions, seulement ces restrictions doivent servir à l'intérêt public et j'estime que, dans le cas présent, elles desservent l'intérêt public. C'est bien pour cela que je me bats contre elles. Typiquement, ces restrictions contre la musique font partie des mesures qu'on pourrait qualifier de rabat-joie, parce qu'il y a une distinction à faire entre interdire globalement, partout et à toute heure la musique dans une manifestation et adopter une politique un peu plus sensée et sensible, je dirais, en variant le potentiomètre du volume, par exemple, en autorisant à certaines heures et pas à d'autres, à certains endroits et pas à d'autres, etc. Et c'est cette politique un peu plus sensible et sensée que j'aimerais voir pour l'année 2024, une politique qui mènerait à, finalement, conserver les attraits de la manifestation pour les Lausannois et les Lausannoises, en prenant aussi en compte les demandes d'autres corporations économiques. Et je pense que cela est parfaitement réalisable. C'est tout le sens de la première résolution, que je vous invite à reconsidérer. D'autant plus que, personnellement, j'intégrerais aussi la question de la *Silent disco* dans cette résolution-là.

Je ne peux pas me retenir de rebondir sur les propos de M. Panchard, et aussi je le fais parce que M. Hildbrand a eu une communication un peu lapidaire sur ce point. Il a dit qu'il n'a fait qu'appliquer la volonté des cafetiers-restaurateurs. Moi, je n'en crois pas un mot, personnellement. Peut-être que M. Hildbrand s'en défendra. Et j'en veux pour preuve qu'il y a un précédent, c'est que la Police du commerce de la Ville de Lausanne a déjà appliqué de telles mesures. Elle était devenue une des

polices du commerce les plus célèbres dans le monde, puisqu'en 2016 déjà, elle avait interdit une *Silent disco* au Flon, sous motif que cela créerait trop de bruit, déclenchant alors l'hilarité générale dans la presse internationale, citée même dans le *Times*, mesdames et messieurs, cette mesure qu'on revoit apparaître aujourd'hui, affligeant cette fois Bô Noël. Je vous prie instamment de soutenir cette première résolution pour montrer à la Municipalité que ce genre de politique n'est pas souhaitable dans une ville qui se veut bien vivante, notamment à Noël.

Je ne vais pas revenir sur les autres résolutions. Peut-être un mot sur la 3. Madame Maillard, à force de reformulation, elle a peut-être perdu son sens initial, qui était de dire, de renforcer l'idée que, dans les négociations, la Municipalité devrait essayer de mieux partager les bénéfices entre tous, plutôt que de prendre des mesures qui réduisent l'attrait d'une manifestation, en cherchant par là à plaire à certains acteurs économiques. C'est le sens de cette demande. Peut-être que vous ne comprenez pas. Moi, je la comprends comme une manière constructive d'avancer sur ce dossier. J'espère que vous me suivrez sur ces questions.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je vais tenter de répondre à un certain nombre de remarques, et puis je ne me prononcerai pas, selon l'habitude de la Municipalité sur les résolutions.

D'abord, je ne fais pas de la politique et je n'ai aucun objectif d'interdire des *Silent disco*. Vraiment, je ne fais pas de la politique pour ça, et ce n'est pas ce qui me porte d'interdire des *Silent disco*. Je me rappelle très bien d'avoir fait une interpellation en 2016 précisément sur cette incongruité qui avait été relevée par le *New York Times*, pas seulement par le *Times*, sur ce côté propre en ordre qui voulait que les *Silent disco*, même les *Silent disco*, fassent trop de bruit. Donc l'idée même d'interdire les *Silent disco* ne provient pas de moi, je vous le garantis, sans aucune restriction mentale.

J'aimerais quand même relever une première chose. D'abord, nous ne sommes pas d'accord avec M. Dupuis sur la définition d'intérêt général. Pour moi, l'intérêt général est fait de différents intérêts privés, et l'intérêt privé est aussi d'intérêt général. Il n'y a pas une sorte de centre de gravité où serait l'intérêt général défini de façon abstraite et puis, de l'autre côté, des mesquins intérêts privés. Il arrive que certains intérêts privés tombent précisément au même endroit que l'intérêt général. Toute la difficulté de la politique est de jauger en fonction de ces différentes circonstances. Vous me réclamez une vision pour Bô Noël. Précisément, il y a certaines choses où je m'interdis, ou en tout cas, je me limite. L'exécutif de cette Ville, le Conseil communal de cette Ville n'ont pas forcément à tout régler dans cette ville, comment doit être organisé Bô Noël, quelles sont les animations qui doivent avoir lieu. Eh bien, il y a quelque chose qui dépasse le seul champ de la politique.

Mais évidemment que nous visons à une manifestation qui anime la ville, qui attire, qui augmente l'offre, en tout cas momentanément, et qui profite aux habitants, aux visiteurs d'un jour, aux visiteurs de plusieurs jours, et aux différentes entreprises. Et c'est précisément une des difficultés, c'est de concilier ces animations limitées dans le temps par rapport à celles qui sont là toute l'année, comment on trouve le meilleur équilibre. Je vous citerai juste des chiffres, parce qu'on travaille aussi sur des chiffres, c'est qu'en 2018, 2019, des années qui ont été considérées comme très réussies pour Bô Noël, dans les chalets des exposants, il y en avait 31. Et des chalets avec restauration, il y en avait 39, dont 22 avec alcool à consommer sur place. Mais en 2022, l'année précédente de la demande assez forte des restaurateurs, de certains commerçants, eh bien, on était tombés à 27 chalets d'exposants et 53 chalets avec restauration, dont 27 avec vente d'alcool. Donc il y a eu une très grosse augmentation du nombre de chalets avec vente d'alcool et de chalets consacrés à la restauration. Et c'est cet équilibre-là qui est questionné par un certain nombre de restaurateurs. On ne peut pas totalement mettre de côté cette remarque en disant que plus de chalets profiteront à tout le monde. Oui, bien sûr, je ne suis pas un mercantiliste de la vieille école dans l'idée que le gâteau est limité et qu'il convient exactement de le partager d'une façon ou d'une autre, mais le fait est que le gâteau n'est pas non plus, pour la période de Noël, complètement extensible et que nous n'avons pas atteint certains niveaux de marché de Noël, tels ceux de Strasbourg ou Colmar, pour prendre les plus connus.

Sur la question des lieux centralisés ou décentralisés, il y a plusieurs méthodes. Genève fait centraliser, Montreux fait centraliser, Lausanne fait décentraliser. Il n'y a pas non plus une vision politique qui devrait décider quel est l'intérêt général, clair, d'avoir un lieu ou plusieurs lieux. Cela

peut dépendre des circonstances, cela peut dépendre des difficultés des commerces dans un quartier.

Mme la conseillère communale Cavalli m'interrogeait à juste titre en demandant si, finalement, on n'impose pas des restrictions particulières à Bô Noël par rapport au Festival de la Cité ? Je crois que s'il y a une manifestation emblématique de Lausanne, c'est le Festival de la Cité, tout le monde s'y retrouve. Mais la période du Festival de la Cité est quand même très limitée. On parle de deux week-ends. Là, on parle de cinq semaines. C'est ce que reprochent un certain nombre de bars et de restaurants en disant que, sur cinq semaines, les choses sont très différentes que de supporter une manifestation. Des manifestations, il y en a presque tous les week-ends à Lausanne, mais elles sont variées, elles sont sur différents lieux en été, en automne et au printemps. Ce n'est pas tout à fait la même chose que ces cinq semaines, qui sont déterminantes à la fois pour le commerce et pour un certain nombre de restaurants ou de bars qui accueillent des manifestations d'entreprises. Voilà pourquoi les choses sont parfois différentes, parce qu'il faut traiter de façon égale ce qui est similaire, égal, et puis il faut aussi traiter de façon différente ce qui est différent.

Mme Marisa Maurer (PLR) : – Je ne reviendrai pas sur l'idée de défense de l'intérêt public de M. Dupuis, parce que je ne comprends toujours pas dans sa diatribe où est l'intérêt public, et je vois plutôt la défense d'une organisation privée à but lucratif. Concernant la troisième résolution, ne demande-t-elle pas précisément ce que M. Dupuis reproche à M. Hildbrand ? Il ne s'agit pas de plaire à certains milieux, mais simplement d'éviter des distorsions de concurrence et à faire respecter une certaine égalité de traitement. Enfin, pour la résolution de M. Panchard, le groupe PLR la refusera, car elle va à l'encontre, selon nous, du secret des affaires.

M. Valentin Christe (UDC) : – Alors, on ne va pas faire ce soir le procès à M. Dupuis de défendre le capitalisme, mais on peut par contre parfois, en l'occurrence, s'interroger et se demander s'il ne défend pas, peut-être à son propre insu ou à son corps défendant, ce serait inquiétant, une certaine forme de capitalisme de connivence, c'est-à-dire de favoriser certains acteurs de ce grand marché qu'est le marché de Noël, en réalité, par rapport à certains autres acteurs. En somme, pour le dire autrement, ma foi, certains acteurs cherchent à défendre le bout de gras. Et il se trouve que M. Dupuis en est manifestement le porte-parole ce soir, c'est assez intéressant.

Dans ce contexte, ça n'a pas été étonnant d'entendre dans la bouche du grand timonier Dupuis de vibrants appels à l'établissement d'une politique dirigiste en matière de marchés de Noël. Pourquoi pas un plan quinquennal des marchés de Noël pendant qu'on y est ? Dans ce contexte, je dois dire aussi que le rôle de la Municipalité, du point de vue de l'UDC, c'est d'abord et avant tout de garantir des conditions-cadres qui soient honnêtes, qui soient loyales et qui soient effectivement transparentes, c'est-à-dire de procéder aux arbitrages qui sont par définition délicats entre les différents acteurs de ce marché de Noël.

Pour ceux qui se sont émus de l'interdiction des *Silent disco* et puis de l'écho qu'ils ont eu dans la presse internationale, je crois qu'au contraire, ils devraient s'en réjouir, puisque certains ont parfois tendance, dans ce Conseil communal, à confondre les débats de notre Assemblée avec ceux qui se passent aux Chambres fédérales ou à l'Assemblée générale des Nations unies. Eh bien, voilà que nous avons enfin droit à notre quart d'heure sous la lumière des projecteurs internationaux. On devrait peut-être s'en réjouir.

Bon, on ne va pas spéculer non plus trop longuement sur les causes du succès ou de l'insuccès de Bô Noël. C'est indiscutable que la profusion des stands de boissons et de nourriture ne contribue pas franchement à la diversité de ce marché, mais je crois aussi, et il faut le dire, que la comparaison avec le marché de Noël de Montreux montre quelques limites. Je dois dire qu'à titre personnel, je partage le point de vue de Jacques Pernet sur le manque de centralité un peu déterminante du marché.

En ce qui concerne la couverture du déficit, qui a été longuement discutée par M. Dupuis, alors j'entends tout à fait ses élans de vertu ce soir, mais je me demande bien où était passée la gauche de ce Conseil communal lorsque nous avons été priés de bien vouloir, par exemple, effacer l'ardoise de certaines structures, comme la Fondation de Beaulieu, ou alors lorsqu'on nous a demandé de bien vouloir consentir à ce que les finances publiques absorbent chaque année, et pendant un certain nombre de décennies à venir, les déficits annuels répétitifs de certaines institutions, par exemple les grandes installations sportives lausannoises.

Monsieur Panchard, vous vous êtes aussi longuement lamenté sur la question de la transparence. En l'occurrence, vous avez raison, mais je me pose aussi un peu la question des velléités de transparence de la gauche lausannoise lorsqu'on parle du petit entre-soi, du milieu culturel lausannois. Où étiez-vous lorsque, par exemple, certaines associations, de manière fort commode, proches de la gauche lausannoise, se retrouvent systématiquement aux commandes d'un certain nombre de lieux de culture lausannois après qu'ils soient rénovés ? Donc on se réjouit de vous voir un peu plus proactifs sur ces questions à l'avenir.

En ce qui concerne les résolutions qui nous ont été soumises, s'agissant de la première, nous sommes assez en peine de nous prononcer dessus. Il se trouve qu'elle fait appel à un certain nombre d'éléments techniques et puis de questions qui doivent être négociées entre les différents acteurs. Je ne pense pas que ce soit ici, dans ce Conseil communal, qu'on va trancher le sort de ces *Silent disco* de manière définitive. Nous allons nous abstenir ou la refuser. En ce qui concerne la deuxième, nous allons évidemment la soutenir de manière cohérente avec, en fait, tout ce qu'on a voté depuis en tout cas une dizaine d'années dans ce Conseil communal. Tout le monde ne peut pas en dire autant. En ce qui concerne la troisième, nous allons également la soutenir. Pourquoi pas ? On verra s'il s'agit d'une démarche de consultation alibi, comme la Municipalité nous y a habitués dans bien d'autres dossiers, ou si ça donnera effectivement quelque chose de concret. Affaire à suivre. Et puis en ce qui concerne la résolution soumise par Mme Zecca, elle participe évidemment du bon sens. Il est question de mendicité. Pour nous, il est surtout question de ne pas imposer aux gens de devoir systématiquement recourir aux cartes bancaires. Dans ce sens-là, elle mérite d'être soutenue.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Ce soir, le municipal Hildbrand nous dit que l'intérêt général est une somme d'intérêts privés. Je crois que vous avez une conception bien anglo-saxonne de l'intérêt général. J'en ai une un peu plus française. Pour moi, l'intérêt général est quelque chose de bien plus ambitieux que la somme des intérêts individuels. Mais bref, cela n'étonnera personne.

Sur la *Silent disco*, je comprends ce soir que personne n'a pris cette décision à l'époque, personne n'est pour aujourd'hui. J'avoue, ce soir, ne plus y comprendre grand-chose. Notre collègue Christe parle de soutenir notre demande de transparence, mais reparle ensuite de manque de transparence dans le domaine de la culture. Je crois que, pas plus tard qu'il y a quelques heures, notre collègue Morin, dans sa question orale, demandait la poursuite de la publication des subventions culturelles. Je crois que sur le sujet de la transparence, on n'a aucune leçon à recevoir, même si c'est le jeu politique.

Sur la résolution Zecca, nous la soutenons, évidemment, sous l'angle de la possibilité de gagner quelques francs aussi en récupérant des verres consignés. C'est une évidence, mes excuses de ne pas l'avoir dit avant. Et merci à notre collègue Zecca d'y avoir pensé.

Le Conseil, par 34 oui, 19 non, et 12 abstentions, adopte la résolution 1 de M. Dupuis.

Le Conseil, par 64 oui, 1 non, et 1 abstention, adopte la résolution 2 de M. Dupuis.

Le Conseil, par 44 oui, 9 non, et 13 abstentions, adopte la résolution 3 de M. Dupuis.

Le Conseil, par 57 oui, 6 non, et 5 abstentions, adopte la résolution de Mme Zecca.

Le Conseil, par 47 oui, 15 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de M. Panchard.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 05.